



PROJET ASSOCIATIF

2011 - 2016



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. PRÉAMBULE L'ACTUALISATION DU PROJET ASSOCIATIF EN 2011	3
2. LA RÉFÉRENCE PARTAGÉE A DES VALEURS.....	5
LA RÉFÉRENCE A DES FONDAMENTAUX.....	5
... NOURRIT UN POSITIONNEMENT MILITANT ET UNE VISION POLITIQUE	7
3. LES MISSIONS ET L'OFFRE DE SERVICE D'ARIA 85	10
LES MISSIONS	10
UNE STRUCTURATION EN TROIS POLES INTERDÉPENDANTS.....	12
4. ARIA 85 DEMAIN CONTINUER A « FAIRE ASSOCIATION » : LA PLUS VALUE D'UNE ENTREPRISE ASSOCIATIVE MILITANTE, ENGAGÉE DANS LA MARCHÉ EN AVANT ET LE DEVELOPPEMENT MAITRISE.....	13
DES PRESTATIONS A DEVELOPPER	14
DES COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS À DÉVELOPPER	17
UNE GOUVERNANCE RÉAFFIRMÉE POUR UN BON FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF	20
LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	23
5. ANNEXES.....	27

1. PRÉAMBULE

L 'ACTUALISATION DU PROJET ASSOCIATIF EN 2011

Forte de presque 10 années d'existence, l'Association pour la Réadaptation et l'Intégration par l'Accompagnement ARIA 85 a engagé en 2010-2011 une réflexion sur son projet associatif. La démarche, articulée autour des travaux d'une commission d'administrateurs, a permis des échanges avec les cadres de direction, ainsi que la consultation des salariés au moyen d'un questionnaire et de rencontres.

La réflexion sur le projet, socle de l'engagement et de l'action de l'association s'impose en effet dans un contexte de mutations multiples, issues de la dynamique propre d'ARIA mais également d'un environnement institutionnel et social en pleine mutation.

C'est ainsi qu'en 2012 s'achèveront les 10 premières années marquées par la construction, le développement, et la structuration de l'association, née en 2002 de la fusion de deux associations bien ancrées dans le paysage vendéen, depuis de nombreuses années. Cette dynamique s'est vérifiée dans le développement de l'offre de services, dans la création de nouveaux établissements, de nouvelles prestations, la transformation et la diversification des réponses apportées aux différents publics visés (enfants et adultes en situation de handicap ou en difficulté) ; elle se manifeste également à travers l'accroissement du nombre des personnes accompagnées, et bien sûr de celui des professionnels qui mettent en œuvre chaque jour les missions de l'association ; elle s'est traduite aussi très concrètement dans l'effort déployé pour loger de nombreux services dans des locaux rénovés, ainsi que pour mieux territorialiser dans le département et hors département les actions multiples d'ARIA dans le domaine du handicap.

A ces indicateurs objectifs de la croissance associative, se sont ajoutés de multiples projets au service du développement de la qualité des prestations, de l'innovation et de la créativité, ainsi que du développement des établissements et services assurant ces prestations.

Le contexte dans lequel se déploie la réflexion sur le projet associatif est donc en interne marqué par la nécessité de s'interroger sur l'impact et le devenir d'une association jeune, mais ayant un passé et des actifs, association qui s'est développée avec vitalité et créativité depuis 10 ans et qui évolue aujourd'hui dans un environnement complexe caractérisé par la diversité (multiplicité des partenaires, des publics, des tarificateurs, des environnements juridiques...); mais ce sont également les mutations profondes de l'environnement institutionnel et social qui interpellent l'association en 2011. Un an après la création des Agences Régionales de Santé, c'est un paysage sanitaire, social et médico-social en pleine recomposition qui se dessine.

L'ensemble compose donc une dynamique de mouvements et de questions qui inscrit la réflexion sur le projet associatif dans un besoin partagé de consolidation et de réaffirmation des fondamentaux et des orientations stratégiques et qui la resitue dans une problématique renouvelée de l'action associative sur le handicap comme champ d'investigation, d'action et de réflexion.

2. LA RÉFÉRENCE PARTAGÉE A DES VALEURS

ARIA 85 à travers son projet associatif se veut porteuse de valeurs fortes, issues de son histoire et renouvelées par le sens qu'elles continuent d'incarner dans le contexte actuel.

LA RÉFÉRENCE A DES FONDAMENTAUX...

La personne d'abord : un individu unique qui requiert une approche globale

La référence à une éthique commune centrée sur l'accompagnement des personnes, avec **une exigence morale de prise en compte de l'autre « plus faible »**, fédère les acteurs de l'association ; elle s'exprime à ARIA85 dans la réaffirmation d'une vision privilégiant **le caractère unique de la personne** ; c'est **l'individu singulier avec ses besoins et ses désirs, ses fragilités et ses potentialités** qu'ARIA accompagne, forte de la volonté de femmes et d'hommes désireux d'investir ce champ de l'action de solidarité civique en s'appuyant sur leurs convictions.

Le respect de cet « autre singulier » constitue dès lors la base de tout engagement et de toute action au sein de l'association et c'est là une de ses options philosophiques majeures.

Il va de pair avec **le refus d'une vision qui serait centrée sur les particularismes de chaque handicap** : la diversité des réponses techniques aux situations variées de handicap prend sens parce que **la conception humaniste** de l'association, affirmant **le primat de la personne et le respect de sa globalité** est posée.

De la notion d'accompagnement au concept d'accompagnement...

Inscrite dès l'origine dans le projet d'ARIA **la notion d'accompagnement a cheminé au sein de l'association, pour devenir un concept ambitieux, structuré par trois principes : nécessité, subsidiarité et proportionnalité.**

Accompagnement et Nécessité : c'est le besoin ou le manque, objectivement déterminés qui fondent l'accompagnement. Cette nécessité se vérifie par l'évaluation et se traduit par une orientation motivée, ancrée dans l'observation des fragilités et potentialités de la personne ainsi que dans la prise en compte de son projet de vie.

Accompagnement et Subsidiarité : ARIA défend le principe selon lequel l'accompagnement ne doit pas se substituer aux étayages et suppléances efficaces que l'intéressé ou son environnement ont su mettre en place. L'accompagnement vise donc la part du handicap que la personne ou son entourage ne parviennent pas à compenser par leurs propres stratégies, stratégies que l'accompagnement devra respecter et favoriser.

Accompagnement et proportionnalité : l'accompagnement se doit d'être proportionné aux besoins des personnes, afin de ne pas être sur ou sous dimensionné. Une évaluation objective constitue donc une condition sine qua non pour la mise en place d'un accompagnement ajusté.

De l'accompagnement au soutien des parcours de vie

Ainsi défini, le concept d'accompagnement, n'est pas compatible avec la proposition de prestations et d'établissements « fourre-tout » mais implique au contraire de pouvoir répondre à **des orientations différenciées et à des besoins dont l'évolutivité** module les trajectoires de vie, par la proposition d'une palette de réponses extrêmement diversifiées sur le plan technique et sur le plan des modalités d'intervention.

L'association parce qu'elle induit une vision dynamique, toujours en mouvement de la personne, promeut cette notion de parcours. Il ne s'agit pas d'inscrire l'utilisateur sur les rails d'une « filière » mais bien au contraire de lui permettre de **cheminer par étapes, avec des paliers et des relais** qui facilitent son passage d'une structure à l'autre, quand il y a lieu. L'accompagnement doit dès lors savoir s'inscrire dans cet horizon évolutif, plus ou moins durable, ou la modulation des propositions est revisitée à chaque étape du parcours.

ARIA a concrètement œuvré et continuera d'œuvrer pour la **création et la diffusion de réponses originales et innovantes permettant d'accompagner les personnes dans leur parcours de vie.**

L'engagement citoyen et l'agir associatif

L'association est donc porteuse d'un engagement citoyen et défend sa vision de l'accompagnement, par ses prises de position, à chaque fois que nécessaire. La dimension citoyenne dans l'engagement associatif se décline à au moins trois niveaux :

- **La personne accompagnée est un d'abord un citoyen** ; l'accompagnement se doit de favoriser son accès à l'exercice de la citoyenneté.
- **Les professionnels salariés et les bénévoles** doivent pouvoir, dans leurs activités, **agir comme citoyens.**
- Association citoyenne, ARIA s'engage dans le débat public pour être **force de proposition**, et défendre sa vision de l'action associative au service des personnes accompagnées et dans le cadre général de l'action publique.

Engagée et agissante, ARIA, à travers de multiples actions, est une association citoyenne qui se positionne : pour l'accessibilité (dans toutes ses dimensions, pas seulement -physique-) des espaces publics ; pour soutenir de nouvelles formes d'accès au logement en se faisant cheville ouvrière du GIPIL ; ou encore pour redéployer ses implantations territoriales quand les besoins des publics l'exigent (redéploiement des antennes du SESSAD).

L'affirmation d'une technicité et d'une présence de l'association sur la prise en compte des handicaps spécifiques

ARIA 85 entend ainsi participer à la création et au maintien de réponses originales dans le champ du handicap psychique, qui supposent de prendre en compte la particularité fondamentale de ces troubles, notamment en accompagnant la personne dans la durée et à travers les discontinuités de son parcours.

L'association réaffirme également son identité **d'acteur défendant la recherche de technicité et d'innovation** dans les réponses aux besoins spécifiques ou émergents des personnes porteuses de handicaps rares (handicaps sensoriels, troubles dys, handicaps multiples, etc.).

... NOURRIT UN POSITIONNEMENT MILITANT ET UNE VISION POLITIQUE

ARIA 85, association gestionnaire parce qu'association engagée et solidaire

Aria 85 est une association laïque, sans obédience idéologique distinctive et qui n'est pas l'émanation d'un collectif d'usagers ; elle est donc par nature, une association « gestionnaire » et **défend une vision engagée de ce statut.**

Dans l'environnement institutionnel actuel, il n'est en effet pas rare de voir le statut de gestionnaire incidemment défini à travers un schéma quelque peu réducteur : l'association gestionnaire serait une organisation performante, dépourvue d'identité et de valeurs propres, sorte de sous-traitant technique en gestion des politiques sociales, positionné parmi d'autres sur un « marché ».

Aria 85 défend une vision toute autre de son statut : être gestionnaire c'est alors dégager, par la performance et la qualité d'une gestion non lucrative, des moyens de fonctionnement intégralement mis au service des publics accompagnés et des actions engagées.

Les années récentes ont ainsi donné à l'association de multiples occasions d'illustrer son engagement au service des publics, en assurant par son soutien économique, la création ou la survie de nombreux dispositifs émergeant ou fragilisés : c'est ainsi l'association – gestionnaire - qui a su soutenir activement son entreprise adaptée touchée par la crise, en se refusant à licencier ses salariés ; c'est l'association - gestionnaire - qui offre à des micros services innovants les infrastructures dont ils ont besoin pour éclore et se développer (GIPIL, GEM, SAMETH ...) ; c'est l'association – gestionnaire - par sa stabilité, sa qualité de gestion, sa faculté à porter des ressources en ingénierie de projet ainsi que des ressources matérielles et financières, qui organise des conditions de fonctionnement qualitatives permettant à chaque établissement et service géré de continuer à soutenir les publics, les professionnels et de porter des réponses innovantes.

ARIA 85, association solidaire

ARIA affirme sa promotion du principe de **solidarité en direction des personnes accompagnées** : dès lors qu'elles relèvent de ses champs d'intervention, elles ne seront pas laissées sans réponse au bord du chemin.

C'est également **la solidarité** qui doit constituer le principe organisant les relations **entre les différents établissements et acteurs à l'intérieur de l'association**.

Et c'est encore **la solidarité** qui préside aux relations **avec les partenaires** : ARIA se pense comme un acteur dans un tissu social de liens et non comme une entité isolée.

ARIA 85, association à l'esprit de service public

Association laïque, privée mais non lucrative, ARIA défend l'esprit de service public. Il implique de participer à assurer **une égalité de réponses aux besoins des publics, quelque soient leur type de handicaps, de situations ou leur territoire de vie**. (C'est cette préoccupation qui a, par exemple, conduit l'association à fermer un service pour le ré-ouvrir ailleurs, au plus près des besoins départementaux redéfinis).

C'est cet esprit de service public qui conduit Aria à prendre en compte de manière vigilante la dimension territoriale des réponses, les personnes accompagnées devant pouvoir bénéficier dans la mesure du possible d'une réponse à proximité du lieu de vie.

Aria 85 entend donc réaffirmer la dimension militante de son statut d'association gestionnaire qui trouve tout son sens dans les engagements concrets et renouvelés de l'association au service des publics et en partenariat avec eux.

De l'utilisateur bénéficiaire à l'utilisateur acteur associatif

ARIA 85 n'est pas une association d'utilisateurs ; elle est une association -avec- les utilisateurs ; elle entend dépasser cet apparent paradoxe identitaire pour réaffirmer sa légitimité d'acteur en capacité de porter et défendre, de sa place singulière, les intérêts des publics.

Cette place singulière c'est celle de bénévoles et de professionnels qui s'engagent par solidarité aux côtés de personnes porteuses de handicaps et qui revendiquent leur légitimité pour exprimer et représenter des besoins et des positions.

Convaincue de la richesse indispensable des associations d'usagers dont elle est solidaire, ARIA, défend l'idée **d'une mixité des formes d'enracinement de l'engagement associatif**, mixité qui se voit aujourd'hui trop souvent niée. L'association d'action sanitaire, sociale médico-sociale qui n'est pas une association d'usagers n'est pas pour autant un simple « gestionnaire d'équipements » dépourvu de légitimité. **L' « être avec » (les usagers) que défend ARIA participe pleinement à la représentation et à l'expression des besoins des publics.**

Concrètement, les usagers font partie intégrante de l'association dont ils sont des acteurs : présents au CA (4 postes en son sein), membres systématiques des différents dispositifs qualité, (évaluation, certification...), associés à la vie des établissements via les formes prévues par la loi mais également à travers des dispositifs nouveaux inventés par l'association (comme le CPU de l'établissement sanitaire, transposition voulue par l'association du modèle du CVS médico-social) les usagers occupent une place essentielle dans l'association.

Cet engagement associatif « aux côtés » des bénéficiaires s'illustre également dans le soutien actif des GEM, structures encore fragiles, dont des administrateurs sont membres du CA d'ARIA.

Ce positionnement -avec- les usagers est celui d'une association qui se veut porteuse d'une vision décloisonnée des identités, apte à nourrir la richesse de la vie associative et à asseoir sa légitimité d'acteur militant dans le débat public.

3. LES MISSIONS ET L'OFFRE DE SERVICE D'ARIA 85

LES MISSIONS

Les statuts de l'association définissent en ces termes les principales missions d'ARIA 85 :

- *La promotion de la dignité des personnes handicapées ou atteintes de troubles psychiques, en œuvrant pour leur complet épanouissement et leur intégration à toute forme de vie sociale ;*
- *La gestion et l'animation, en articulation avec tous les acteurs œuvrant dans le champ du handicap et de la santé mentale et en cohérence avec les orientations psychiatriques et médico-sociales, de toutes institutions ou services utiles aux actions :*
 - o *Visant l'éducation spéciale des enfants et adolescents handicapés, de protection et de réhabilitation de la personne ;*
 - o *De réhabilitation psychosociale ;*
 - o *D'adaptation et de réadaptation professionnelle ;*
 - o *D'accompagnement social.*

De toutes les personnes handicapées mentales, physiques ou sensorielles atteintes de troubles ou souffrances psychiques ou handicapées par la maladie mentale ;

- *D'entretenir entre les intéressés l'esprit d'entraide et de solidarité.*

Le projet associatif fondateur, adopté en 2002 lors de la fusion des deux associations dont émane ARIA 85, continue de faire référence quant aux objectifs de l'association, définis autour de l'accompagnement des personnes, au moyen de projets individuels favorisant l'intégration et la réadaptation et s'appuyant sur les capacités de la personne en facilitant son accès à des relations sociales et familiales, son accès à la santé, son insertion dans les cursus ordinaires de l'éducation nationale par un travail actif d'inclusion scolaire, son accès à la formation, son intégration au milieu professionnel le mieux adapté, ou encore son accès au logement.

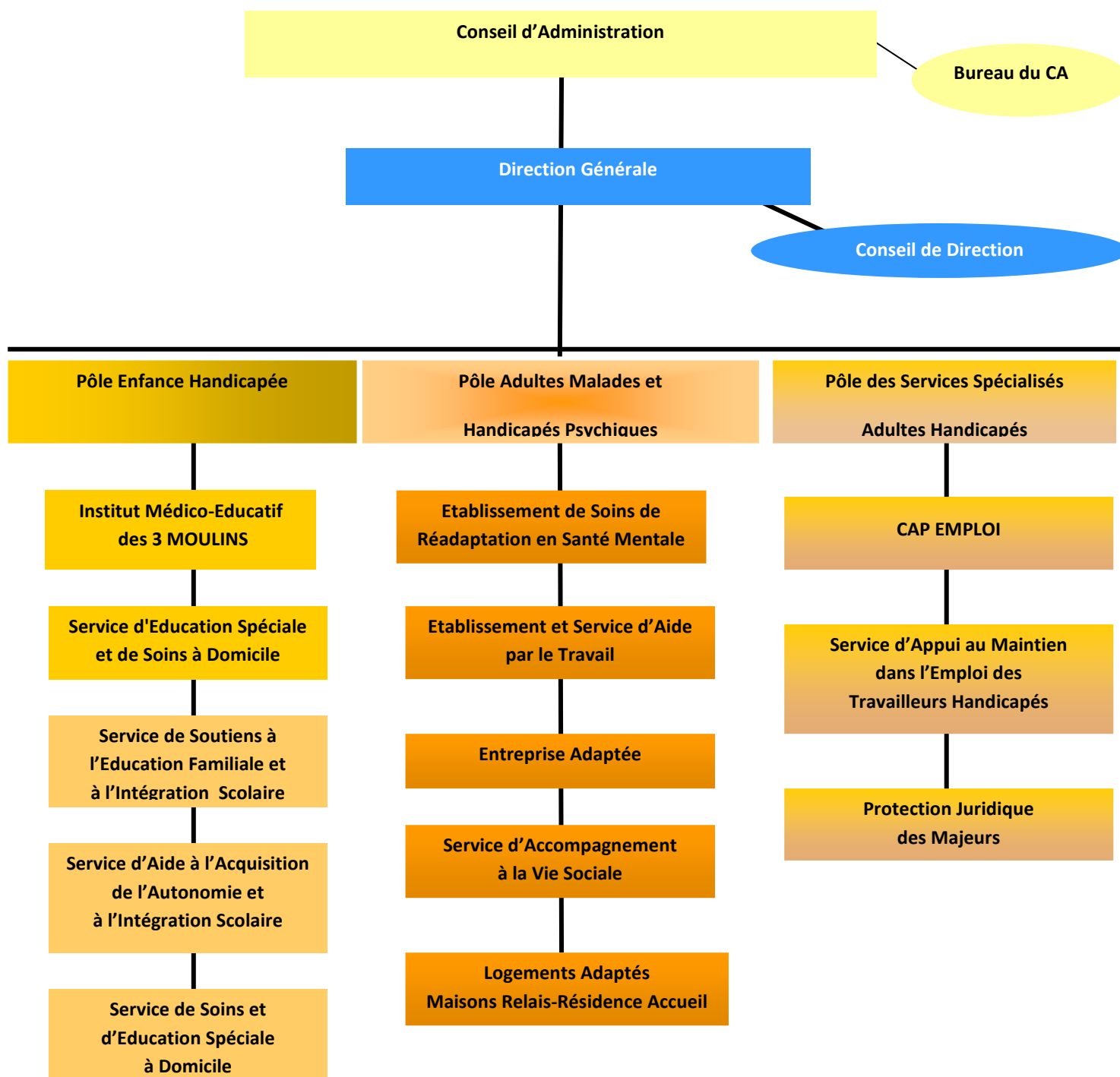
L'organisation de l'association a connu des évolutions depuis sa création, en lien avec les transformations des établissements et services ; il semble nécessaire aujourd'hui de continuer dans cette voie **en recherchant la structuration la plus pertinente pour aborder les enjeux des années à venir**. Dans cette logique, la réflexion sur le projet associatif a permis d'esquisser un schéma organisationnel rénové qui constitue un horizon vers lequel les établissements et services pourront tendre dans les années à venir.

Les établissements et services d'ARIA 85 s'organisent en effet clairement en **trois pôles articulés et soutenus par un siège** : les deux premiers se définissent par une logique populationnelle : un pôle dédié aux enfants, un pôle dédié aux adultes malades et handicapés psychiques ; le troisième s'articule sur une logique de services, porteur de prestations spécialisées ; le siège de l'association est, pour sa part, pourvoyeur en interne des ressources et services assurant le bon fonctionnement de l'ensemble.

C'est parce qu'ils s'inscrivent dans un même ensemble articulé par un siège, que les établissements et services présentent une vraie cohérence et une capacité accrue à répondre aux besoins spécifiques des personnes à différents moments de leur parcours de vie.

La présentation page suivante constitue le schéma d'organisation que l'association entend promouvoir dans les années à venir.

UNE STRUCTURATION EN TROIS POLES INTERDEPENDANTS



Parrainage des GEM :

- « Le Bout du Tunnel » à LA ROCHE SUR YON
- « L'Hirondelle » à CHALLANS
- « Le Havre de Vie » à FONTENAY LE COMTE

4. ARIA 85 DEMAIN

CONTINUER A « FAIRE ASSOCIATION » : LA PLUS VALUE D'UNE ENTREPRISE ASSOCIATIVE MILITANTE, ENGAGÉE DANS LA MARCHÉ EN AVANT ET LE DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ

ARIA se veut porteuse d'une identité **d'association sanitaire, sociale, médico-sociale militante**, faite d'engagement et de technicité. Elle défend l'idée **que tous les acteurs (associatifs ou non) ne sont pas des opérateurs interchangeables et qu'une association d'action sanitaire, sociale et médico-sociale remplit une fonction indispensable au sein du corps social.**

A ce titre elle se veut force de proposition autonome, en capacité de penser l'action, d'affirmer quand il y a lieu, ses désaccords en refusant de se voir assignée à une simple délivrance de prestations « conformes », en résistant à l'entrée dans un format prédéfini négateur de ses valeurs.

10 années de développement font d'ARIA une entité jeune, qui aborde la maturité et dépasse aujourd'hui les contingences de la phase historique de création, pour s'engager au-delà, penser avec recul son positionnement, affirmer ses valeurs propres.

Le projet associatif défendra dans les 5 années à venir un modèle original : **celui d'une association « artisanale » devenue une entreprise associative** dont la plus-value réside dans la synthèse et l'équilibre entre l'esprit « artisan » fondateur, la dimension humaine et soignante et la recherche d'une efficacité de fonctionnement.

Elle entend donc **soutenir un développement maîtrisé**, qui permette une pérennisation de l'existant et l'éclosion toujours nécessaire de nouveaux projets ; dans ce cadre, la plus-value associative réside dans sa capacité **d'extension et de territorialisation des actions** pour répondre **en partenariat**, aux besoins diversifiés des publics.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les grandes orientations du projet associatif sont, entre elles, fortement imbriquées. Elles s'organisent autour de 3 axes dominants : le développement des prestations, le développement de partenariats et coopérations, la gouvernance associative. Un quatrième axe concerne les moyens à mettre en œuvre pour la poursuite du projet.

AXE 1

DES PRESTATIONS A DEVELOPPER

PRINCIPES

Depuis sa création en 2002, l'association a su développer, transformer, faire évoluer les prestations apportées aux publics. Aujourd'hui le constat partagé est celui de la nécessaire consolidation de l'existant.

ARIA ne s'inscrit pas dans une dynamique de « développement pour le développement », qui serait déconnectée du sens des projets et au service d'une simple recherche de croissance.

Pour autant l'association entend jouer pleinement son rôle d'acteur expert, apte à porter des réponses originales ou complémentaires, quand il y a lieu, pour certains publics qu'elle sait accompagner ou pour lesquels elle est en capacité de proposer une vraie technicité de réponse.

Le développement de prestations nouvelles doit de plus se penser en phase avec le développement des fonctions supports du siècle.

OBJECTIFS ET ACTIONS

1 LE DÉVELOPPEMENT DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES EN DIRECTION DU PUBLIC ENFANT

Au niveau de son pôle enfance, Aria sera en capacité de construire des réponses adaptées concernant certains besoins, actuellement mal pourvus ou émergents ; il pourra s'agir notamment :

- ⇒ De prestations **en direction des enfants porteurs de handicaps sensoriels, moteurs et psychiques** : afin de prendre en charge ces enfants et jeunes au plus près de leur domicile familial, de nouvelles réponses seront à construire dans les années à venir qui pourront passer par :
 - La création d'un IEM en direction des enfants multi-handicapés avec prévalence du handicap physique, actuellement accueillis au SSESD- SEDMHA ;
 - La proposition de nouvelles prestations pour les enfants porteurs de handicaps rares, qui, pour certains, sont déjà accueillis dans les services ARIA 85 et relèvent de prise en charge nouvelles (maladies génétiques, handicaps combinés comme la surdi-cécité.. ;).
- ⇒ L'adaptation des prestations existantes pour faire face à l'émergence **de troubles associés (divers troubles « dys ») dont sont porteurs des enfants accueillis dans tous les services du pôle enfance** ;
- ⇒ **La construction de réponse en direction des enfants porteurs de handicap psychique** : l'association, forte de son expertise auprès du public adulte, entend favoriser la prise en compte de la réalité du handicap psychique auprès du public enfant en étant porteuse de réponses ad hoc.

2 LE DÉVELOPPEMENT DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES EN DIRECTION DU PUBLIC ADULTE

Le développement de prestations complémentaires s'inscrira dans la réponse aux besoins émergents, en lien avec les savoir-faire de l'association et son souci constant de permettre aux bénéficiaires un accompagnement dans l'ensemble du parcours de vie, ce qui peut supposer **la création de nouveaux dispositifs** :

- En lien direct avec la technicité et les savoir-faire des établissements et services d'ARIA, **la création d'un SAMSAH** dédié aux personnes adultes porteuses de handicap psychique constitue ainsi un projet répondant à un besoin repéré sur le territoire départemental, auquel l'association entend apporter son expertise.
- ARIA sera présente également **pour penser et proposer de nouvelles réponses ambulatoires** aux besoins des personnes porteuses de handicap psychique, via la définition de nouveaux services, **au domicile** par exemple ;
- **La question du logement** et la mise en place de dispositifs nouveaux ou complémentaires aux solutions actuellement proposées constituera un chantier auquel l'association entend participer activement. **Le développement d'une politique associative en faveur du logement prend tout son sens** au regard des besoins des publics d'ARIA : le logement est en effet une « porte d'entrée » essentielle pour la stabilisation des personnes, pour l'ouverture des droits ou encore l'entrée dans une dynamique de soins.
- L'association sera force de proposition dans la nécessaire réflexion et la définition de projets dans le champ de **l'aide aux aidants, de la création de structures d'accueil temporaire** et de l'invention de dispositifs aptes à soulager les familles (par exemple dans le cadre du « droit au répit »)
- Elle sera une active contributrice (en partenariat avec les acteurs concernés dont la MDPH) à la définition de modalités adaptées **pour l'évaluation et l'orientation du handicap psychique**, en lien avec la création, le cas échéant, d'un centre de ressources sur le handicap psychique.

Ce développement de nouvelles prestations, à dominante médico-sociale, se fera tout en maintenant la présence de l'association dans le champ sanitaire, au travers notamment de la post-cure psychiatrique et des soins de réadaptation. Membre d'un Groupement de Coopération Sanitaire avec l'EPSM Georges Mazurelle et les hôpitaux de CHALLANS et de FONTENAY LE COMTE, ARIA entend demeurer un acteur départemental du projet médical de territoire, au travers de ses actuels savoir-faire en réhabilitation psycho-sociale et en réadaptation.

⇒ Innovation et partenariat : les conditions d'un développement associatif ambitieux, maîtrisé et durable

La veille autour des dimensions innovantes, la vigilance à concevoir les projets en partenariat sont au principe du développement de nouvelles prestations ; c'est le cas par exemple dans le domaine de **l'emploi des travailleurs handicapés psychiques** ou l'association s'engage dans un projet de diversification des métiers exercés par l'entreprise adaptée qui conjugue le développement durable, la plus-value et l'innovation sociale, la qualité gestionnaire : **l'atelier de transformation agroalimentaire de produits biologiques** offrira ainsi prochainement de nouveaux emplois aux travailleurs handicapés en privilégiant une filière agricole propre et courte et en permettant la création d'une offre biologique nouvelle en restauration collective. Ce projet d'envergure voit le jour parce qu'il s'appuie en interne sur des mutualisations pertinentes et de multiples partenariats.

Cette création d'activités nouvelles vise à diversifier ses supports d'emplois (EA) et d'aide par le travail (ESAT), à la fois pour élargir les centres d'intérêt pour les travailleurs handicapés par maladie psychique, mais aussi pour favoriser leur préparation à une insertion en milieu ordinaire de travail. Multiplier les secteurs d'activités socioprofessionnelles, c'est également élargir les partenariats avec les entreprises clientes et donc les terrains de stages et d'insertion dans l'emploi.

3 LE DÉVELOPPEMENT DU MAILLAGE TERRITORIAL

Le souhait d'un déploiement accru de l'offre de prestations sur le territoire vendéen se repère dans plusieurs services où une réponse de proximité, au plus près des usagers pourrait être renforcée. Compte tenu de la spécialisation des plateaux techniques d'ARIA 85, il n'est pas envisageable de manière simple et mécanique de « délocaliser » plus avant et par antennes les équipes existantes (présence de compétences « rares », de temps partiels...).

Pour autant, l'association reste soucieuse de la réponse de proximité, et à ce titre, recherchera à chaque fois que possible à organiser au niveau logistique les conditions d'une territorialisation renforcée des services et établissements ; la mutualisation interservices des locaux, des équipements, des flottes de véhicules (...) au niveau des territoires infra-départementaux sera privilégiée. Des locaux d'accueil des publics pourront ainsi être mis en commun et utilisés par plusieurs services d'ARIA 85 et éventuellement des associations partenaires.

AXE 2

DES COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS À DÉVELOPPER

PRINCIPES

ARIA 85 a, par nature, vocation à nouer des partenariats étroits avec de nombreux acteurs tels que :

- *L'ensemble des organismes gestionnaires d'établissements et services et plus particulièrement le secteur à but non lucratif ;*
- *Les fédérations, associations et instances représentatives du secteur au niveau local, départemental, régional ou national ;*
- *Les collectivités locales et autres opérateurs publics.*

L'association s'inscrit dans un axe de développement dynamique des partenariats avec plusieurs finalités :

- *Un objectif de présence et de représentativité dans les instances des différents publics, des différents métiers, des différents environnements juridiques qui sont les siens ;*
- *Un objectif de participation active au débat public pour porter les problématiques émergentes de ses publics, comme celle du handicap psychique par exemple ; l'association entend ainsi par son action contribuer à « faire bouger les lignes » du débat social, local ou national ;*
- *Des objectifs de coopération avec d'autres acteurs gestionnaires, au service d'une amélioration de la qualité des prestations, et au moyen, notamment du portage de nouveaux projets, de la mutualisation efficiente des moyens, du partenariat de réflexion. Cette dynamique s'inscrit dans le respect des valeurs de l'association et subordonne tout projet de coopération à une cohérence des approches, des principes, des domaines d'intervention. ARIA 85 se positionne dans l'ouverture aux partenariats et coopérations, à la condition expresse de leur cohérence et de leur sens au regard des publics et des approches philosophiques défendues par les opérateurs.*



1 LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES LOCALES, RÉGIONALES ET NATIONALES

ARIA 85 s'inscrit dans de multiples instances représentatives du secteur pour participer au débat, défendre des positions, maintenir une veille et une information...

Au niveau national, l'association est ainsi adhérente de la Fédération Croix Marine ainsi que de la Fédération Nationale des Associations Tutélaires. Elle s'inscrit dans ces réseaux comme le réseau national des entreprises adaptées (UNEA), ou l'UNITH en lien avec Cap Emploi ; elle est représentée au SYNEAS....

Elle a été récemment un artisan actif de la création d'une nouvelle fédération nationale AGAPSY, centrée sur la prise en compte des problématiques spécifiques liées au handicap psychique.

L'association participe également au débat sur le plan régional et départemental via par exemple son affiliation à l'URIOPSS, son mandat d'administrateur au CREAL des Pays de Loire, son statut de membre du réseau vendéen de santé mentale, sa participation au dispositif RADARS aux côtés d'autres associations tutélaires, et bien sur au GIPIL...

☞ **ARIA 85 a vocation à continuer de développer cette présence active, en veillant notamment à reconstruire une affiliation nationale dans le secteur de l'enfance.**

D'autre part, la présence de l'association dans les instances et débats prend sens, avant tout, au regard des publics accompagnés ...

ARIA a ainsi su se positionner auprès des associations d'usagers dans le champ du handicap psychique, via son rôle « d'écloserie » et de portage des GEM et pourra à l'avenir entrer en dialogue avec d'autres associations d'usagers. Des membres de l'UNAFAM siègent ainsi dans les instances de l'association, y compris au bureau.

☞ **Il apparaît donc pertinent de continuer d'ouvrir l'association aux débats et aux échanges avec les associations qui défendent directement les intérêts des usagers.** (Par exemple dans le champ, très spécifique, des handicaps sensoriels de l'enfant...).

2 LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS EN DIRECTION DES ACTEURS LOCAUX GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Le développement des partenariats constitue une dynamique dans laquelle l'association entend s'inscrire pour porter des projets en lien avec le fonctionnement et le développement des établissements et services.

Il passe par la recherche de rapprochements actifs avec l'ensemble des partenaires, qui pourront prendre des formes diverses, allant d'une coopération souple et ponctuelle, au portage commun de projets ou à la recherche de pistes de mutualisation.

Ces coopérations seront à construire sur la base des savoir-faire associatifs, tant en matière de publics que de technicité : ARIA 85 est ainsi clairement positionnée sur les handicaps de l'enfant (dont les handicaps rares et les handicaps physiques et sensoriels), sur le handicap psychique de l'adulte ou encore sur la réponse à ses besoins d'aide et d'accompagnement à différents moments de son parcours de vie. Mais c'est également la technicité propre des services et des métiers qui confère à l'association son identité spécifique, qu'elle entend défendre et développer à travers de nouveaux partenariats : technicité d'un service tutélaire historiquement géré par l'association depuis de longues années, ou encore identité d'une association comptant parmi ses salariés une représentation très significative de professions médicales et paramédicales (psychiatres, psychologues, thérapeutes spécialisés...).

AXE 3

UNE GOUVERNANCE RÉAFFIRMÉE POUR UN BON FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

La qualité du fonctionnement associatif et l'organisation d'un pilotage efficace sont indispensables à une gestion efficace des établissements et services, seule susceptible de pérenniser des réponses de qualité au service de publics.

PRINCIPES

Le respect des places de chaque acteur, au service d'une définition claire des rôles et fonctions

Le fonctionnement associatif repose sur la mobilisation d'une pluralité d'acteurs : membres bénévoles et administrateurs ainsi que salariés ; leur place ne se confond pas, mais se complète. Le conseil d'administration constitue l'instance politique, en charge des orientations stratégiques et organise sa direction en appui sur les fonctions élues du CA (présidence, bureau). La direction générale en est l'interlocuteur privilégié, en charge du pilotage global de l'ensemble associatif. Les cadres hiérarchiques, responsables des établissements et services, garants de la mise en œuvre des projets et du management de proximité constituent les chevilles ouvrières de l'organisation dont les salariés sont les forces vives. Dans la mise en œuvre concrète des actions, chaque acteur peut être mobilisé depuis sa place spécifique, et dans le respect des prérogatives de chacun.

Le soutien de la vitalité des instances bénévoles reste essentiel dans un contexte de technicisation des enjeux, où il apparaît clairement que la capacité associative à exercer un rôle original et politique dans la gestion des secteurs d'activités dévolues repose sur la réalité de « consistance » du fait associatif.

OBJECTIFS ET ACTIONS

1 À L'ÉCHELON ASSOCIATIF: LE SOUTIEN DE L'IMPLICATION DES BÉNÉVOLES

La qualité de la vie associative repose notamment sur le bon fonctionnement de ses instances dirigeantes, ainsi que sur leur articulation avec les établissements et services.

L'appui sur un bureau actif, informé, en capacité par la régularité de ses rencontres de suivre les dossiers et d'impulser les décisions nécessaires constitue le socle de cette gouvernance. Le maintien de la délibération des instances associatives sur l'ensemble des procédures clefs de gestion et de projet est ainsi réaffirmé, au-delà des exigences désormais moindres, des autorités de tarification et de contrôle. L'entretien de liens et contacts multiples entre administrateurs et acteurs de terrain reste central à travers notamment la présence d'administrateurs d'ARIA 85 dans les conseils de la vie sociale des établissements, la participation aux comités de pilotage des démarches qualité, l'intervention, au besoin, aux côtés des services du siège, dans la gestion de situations particulières par des rencontres de terrain, la présence dans des instances représentatives diverses en lien avec la vie des services (CDAPH, autres conseils d'administration...).

Le soutien de cette implication des bénévoles dans la vie de l'association constitue une orientation du projet associatif qui pourra se décliner autour de nouvelles actions telles que :

- ⇒ **Une présence accrue d'administrateurs** dans les instances de participation (CVS, CPU...) des établissements et services ;
- ⇒ **L'organisation de temps de réflexions thématiques** pourront venir utilement soutenir les articulations et échanges entre administrateurs et équipes ; il pourra s'agir par exemple d'un séminaire associatif annuel entre administrateurs et cadres, ou encore de journées d'étude ouvertes aux salariés comme aux bénévoles de l'association ;
- ⇒ **Le soutien de la fonction même d'administrateur** reste à penser autour d'un recours à la formation sur les sujets techniques constituant des enjeux sur le terrain, ainsi qu'autour de la fonction même d'acteur bénévole.

2 AU NIVEAU « SIÈGE », L'ÉTAYAGE DES SERVICES RESSOURCE ESSENTIELS POUR LES ETABLISSEMENTS

La structuration du siège, son développement en lien avec celui des services et établissements, a accompagné les premières années de l'association depuis 2002.

Le constat fait aujourd'hui est double :

- ⇒ C'est, d'une part, celui de la qualité et de l'utilité des fonctions ressources assurées au siège. Structuré sur quatre grandes missions supports (service administratif et financier, service des ressources humaines, service patrimoine sécurité, mission évaluation-qualité) toutes articulées par la mission de direction générale, le siège a permis depuis 2002, le soutien de la croissance associative et de la technicité de gestion. Sur le terrain, les établissements et services bénéficient de prestations qu'ils ne seraient pas en capacité de développer isolément. On peut à titre d'exemple évoquer sur le plan administratif et financier l'élaboration de l'ensemble des documents budgétaires et comptables ainsi que la production de nombreux outils de suivi et « reporting » financier dont la normalisation et la complexité s'accroissent. Sur le plan des ressources humaines, on peut évoquer, la sécurisation croissante de la fonction de veille sociale dans des environnements juridiques et conventionnels extrêmement diversifiés et complexes ; en matière de patrimoine, l'accompagnement de l'ensemble des chantiers de rénovation / construction par le service du siège constitue une plus-value essentielle. Concernant l'évaluation, ARIA 85 a su prendre précocement le tournant de la démarche qualité avec une culture et des méthodologies aujourd'hui bien assises dans le quotidien de la majorité des services.

Ces fonctions support pilotées par la direction générale ont également permis de positionner ARIA 85 en tant qu'association innovante, en capacité de porter de nouvelles prestations (ingénierie de projet) pour les publics ainsi que des modes de gestion innovants.

- ⇒ L'autre aspect de ce constat est celui de la lourdeur des missions assurées avec un risque de saturation des services du siège, au regard de la complexité croissante de l'environnement juridique et de la multiplication des exigences de traçabilité, normalisation et technicisation des outils de gestion.

La pérennisation nécessaire de ces fonctions du siège, qui suppose de maintenir leur développement et leurs moyens proportionnels à la croissance des établissements et services gérés, constitue donc une orientation stratégique du projet associatif, sans laquelle un développement futur harmonieux serait difficilement pensable. L'étayage de la « fonction siège » sera indispensable au soutien et au développement des établissements, bénéficiaires des multiples et cruciales fonctions support qui y sont assurées : de gestion et administration mutualisée, expertises diverses, ingénierie, prospective...

Le renforcement des articulations entre le siège et les établissements s'avèrera donc essentiel au soutien de cette mission.

3 AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE : UNE ORGANISATION EN TROIS PÔLES, À LA HIÉRARCHIE CLAIRE

L'organisation des établissements et services en trois pôles vient compléter le schéma d'une gouvernance associative renforcée, fondée sur le souhait de créer des ensembles cohérents, à taille humaine, au pilotage lisible.

Une telle organisation basée sur 4 à 5 niveaux principaux : association-présidence-bureau / direction générale / direction de pôles et/ou direction d'établissements et service / cadres de proximité, doit permettre un fonctionnement réactif, dans un ensemble où la taille humaine permet l'interconnaissance et le dynamisme.

Il s'agit donc de poursuivre l'effort d'organisation et d'encadrement engagé depuis 2002 qui s'est déjà traduit par un renforcement de l'encadrement intermédiaire afin d'assurer une vraie cohérence entre tous les niveaux et le maintien d'une réponse de proximité pour l'utilisateur. L'atteinte d'un niveau d'encadrement satisfaisant sur chaque pôle et service doit permettre également à chaque cadre (du directeur d'établissement au directeur général) d'exercer pleinement les missions qui sont les siennes.

AXE 4

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

PRINCIPES

Pour donner corps aux orientations définies dans son projet, ARIA 85 s'appuiera sur un ensemble de moyens dont deux sont définis comme centraux : une communication soutenue à tous les niveaux de l'organisation associative, ainsi que la valorisation des ressources humaines présentes en son sein.

OBJECTIFS ET ACTIONS

1 LA COMMUNICATION

Identifiée comme un moyen central au service du bon fonctionnement associatif et de son développement, la communication de l'association sera soutenue prioritairement en interne mais également en externe.

En interne deux grands objectifs sont recherchés :

- ⇒ Le soutien et la dynamisation de la vie associative : il s'agira de continuer à soutenir les supports internes de la vie associative, tel que l'information en direction des membres (la Lettre aux adhérents) et de développer de nouveaux outils. Cet objectif pourra être mis en œuvre à travers différentes modalités dont **la création d'une commission d'animation du projet associatif et de la communication**. Composée d'administrateurs, elle devra se doter des moyens adaptés à l'impulsion d'une dynamique en direction des membres adhérents, des administrateurs, des membres du bureau. Elle pourra être force de proposition pour animer des espaces de rencontres et de débat (avec les cadres, avec les adhérents (journées à thèmes, séminaires associatifs...)) ou exercer une fonction de veille sur les sujets qui font l'actualité pour les publics accompagnés dans un objectif de participation au débat public et de défense des positionnements associatifs ;
- ⇒ Le renforcement de la transversalité entre les établissements et services de l'association, afin de favoriser un renforcement de l'interconnaissance, des échanges, de la mobilité entre les équipes des différents sites, établissements, services et pôles ; une communication interne soutenue facilitera la mutualisation accrue des ressources ainsi qu'une fluidité plus grande entre siège et sites.

Le développement des supports et interfaces de communication est à rechercher, en s'appuyant sur l'existant (bulletin interne Argument'Aria....) et en développant les événements (anniversaire à venir d'ARIA en 2012...) ou les nouveaux supports (trombinoscope associatif, supports dématérialisés en réseau...) **La reconfiguration et le développement des outils informatiques** en réseau (site internet, réseau interne Arianet) seront activement soutenus afin de démultiplier et optimiser la circulation de l'information et de permettre de nouveaux fonctionnements interactifs, par exemple en appui à la gestion du dialogue social.

En externe, le développement d'une communication sur les services et établissements s'avère également nécessaire pour faire connaître l'originalité et la qualité des actions entreprises et, ce faisant, participer à leur visibilité et renforcer leur présence et leur insertion dans l'environnement.

2 LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

La conduite d'une politique des ressources humaines s'inscrit à ARIA dans un contexte singulier et original propre à un modèle associatif né d'une fusion-crétion.

Le développement des effectifs d'ARIA depuis 2002 n'est en effet pas la simple addition des forces vives des deux associations fondatrices. Avec leur regroupement c'est un changement de nature qui s'est opéré faisant advenir un cadre complexe, où la gestion de la diversité des métiers dans des environnements conventionnels multiples suppose une technicité accrue ainsi que la construction d'un savoir-faire et d'une expertise nouvelle.

Le modèle ARIA qui fait coexister des cadres de références différenciés au sein d'une même organisation s'avère donc **précurseur et original** et requiert, à ce titre des moyens spécifiques.

Dans ce contexte, la politique des ressources humaines de l'association dans les prochaines années sera centrée sur :

- **La poursuite du développement des compétences des salariés**
- **L'accompagnement des deuxièmes parties de carrière**

La technicité et la qualité des prestations proposées aux publics d'ARIA 85 reposent en effet sur la mobilisation, les compétences et les qualifications de ses équipes.

En termes de constat, les salariés d'ARIA 85 sont aujourd'hui majoritairement des professionnels qualifiés, parmi lesquels se discernent deux groupes en termes de dynamique de carrière : les jeunes professionnels récemment arrivés dans l'association et les professionnels inscrits dans leur deuxième partie de carrière. Dans les années à venir, les départs en retraite resteront un phénomène à la marge. Les dernières années ont par ailleurs permis d'étendre, à chaque fois que possible, le recours aux temps pleins, et de faire progresser l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans l'association.

Ces constats permettent de situer les objectifs qui seront poursuivis dans les années à venir : **le recours à des professionnels qualifiés et l'appui, central, sur la formation**, au service d'une professionnalisation et d'un soutien en continu de la technicité des équipes reste premier ; l'accompagnement spécifique des professionnels dans leur dynamique de carrière (par exemple, les débuts de carrière pour les jeunes professionnels et les deuxièmes parties de carrière pour un nombre important de salariés) devra faire l'objet d'un soin particulier.

A cet égard, l'association engage en 2011 **une démarche d'évaluation des risques psychosociaux** qui va permettre dans une dynamique participative, une meilleure visibilité et compréhension des situations difficiles, et un soutien accru de salariés qui traversent, de leur place, les multiples évolutions ayant affecté le secteur depuis 10 ans.

La clarification des rôles et fonctions constitue également un chantier apte à fluidifier le fonctionnement, à travers la poursuite des travaux sur les fiches de poste engagés dans différents établissements et services, ainsi que la description des emplois en vue de favoriser la mobilité professionnelle au sein de l'association.

Un soin particulier devra également être porté à **la fonction cadre, notamment au niveau des cadres intermédiaires** dont le renforcement récent dans l'organigramme associatif est une évolution qualitative essentielle ; elle génère mécaniquement des repositionnements et la nécessité de continuer à travailler la question des délégations hiérarchiques afin de mieux clarifier les rôles et fonctions de chaque niveau.

L'appui sur des outils de management transversaux (comme les conseils de direction) reste à privilégier.

3 LA POLITIQUE PATRIMONIALE

L'association privilégie dans ses modalités de gestion **l'appui sur les outils qui offrent des plus-values concrètes aux établissements**, en les inscrivant dans un cadre transparent et sécurisé, sous-bassement indispensable au déploiement de l'objet social qui est le leur. La recherche de l'efficacité et de l'innovation dans les outils de gestion est ainsi, dans l'entreprise associative ARIA, mise au service du projet médico-social et de sa philosophie de service public.

Dans cette logique, afin d'assurer une **gestion optimale du patrimoine immobilier** qui offre souplesse, visibilité et sécurité aux établissements, l'association s'appuie sur la mise en place de SCI.

D'autre part, la taille associative permet la recherche de mutualisations, qui continueront de se voir développées notamment en matière de locaux interservices.

4 LA POLITIQUE QUALITÉ

ARIA 85 s'est inscrite, dès sa création en 2002, dans une culture de la qualité en dédiant des moyens spécifiques à la mise en place de méthodologies ad hoc auprès des équipes ; après bientôt 10 ans, le constat d'une entrée réussie dans cette culture de la formalisation du questionnement évaluatif, de la mise en place d'actions correctives et de leur suivi peut être largement fait.

L'intégration de ces outils dans le management quotidien des établissements et services (pour la large part d'entre eux qui ont réalisé des démarches d'évaluation interne, d'accréditation ou de certification) est une réalité.

La poursuite de ces efforts s'avère indispensable dans les années à venir, dans des contextes institutionnels où la demande de formalisation et de traçabilité s'accélère sans cesse. De plus, le questionnement évaluatif continu qu'elles impulsent auprès des équipes est un gage de mise en dynamique des pratiques, au service des usagers. La poursuite de la mise en œuvre des évaluations internes pour les établissements et services concernés, le suivi des plans d'actions et la réalisation des évaluations externes pour les autres vont constituer notamment des chantiers mobilisateurs dans les années proches.

☞ ***Le soutien des moyens dédiés aux « démarches qualité » s'avère donc indispensable pour poursuivre l'ancrage de cette culture de travail et l'appui sur ces outils dans la vie quotidienne des services.***

5. LE TRAVAIL EN SYNERGIE ET EN TRANSPARENCE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

ARIA met en œuvre ses missions en lien étroit avec ses donneurs d'ordre et l'ensemble des acteurs en charge de contrôler, organiser et subventionner le secteur : ARS, Conseil Général, DDSCS, DRJSCS, DIRECCTE...et l'ensemble des administrations de l'État (Éducation nationale, Justice, etc.) ;

Elle a le souci d'un rendu compte réactif et exigeant. Elle est à l'écoute des attentes, orientations et recommandations dont sont porteurs ses prescripteurs.

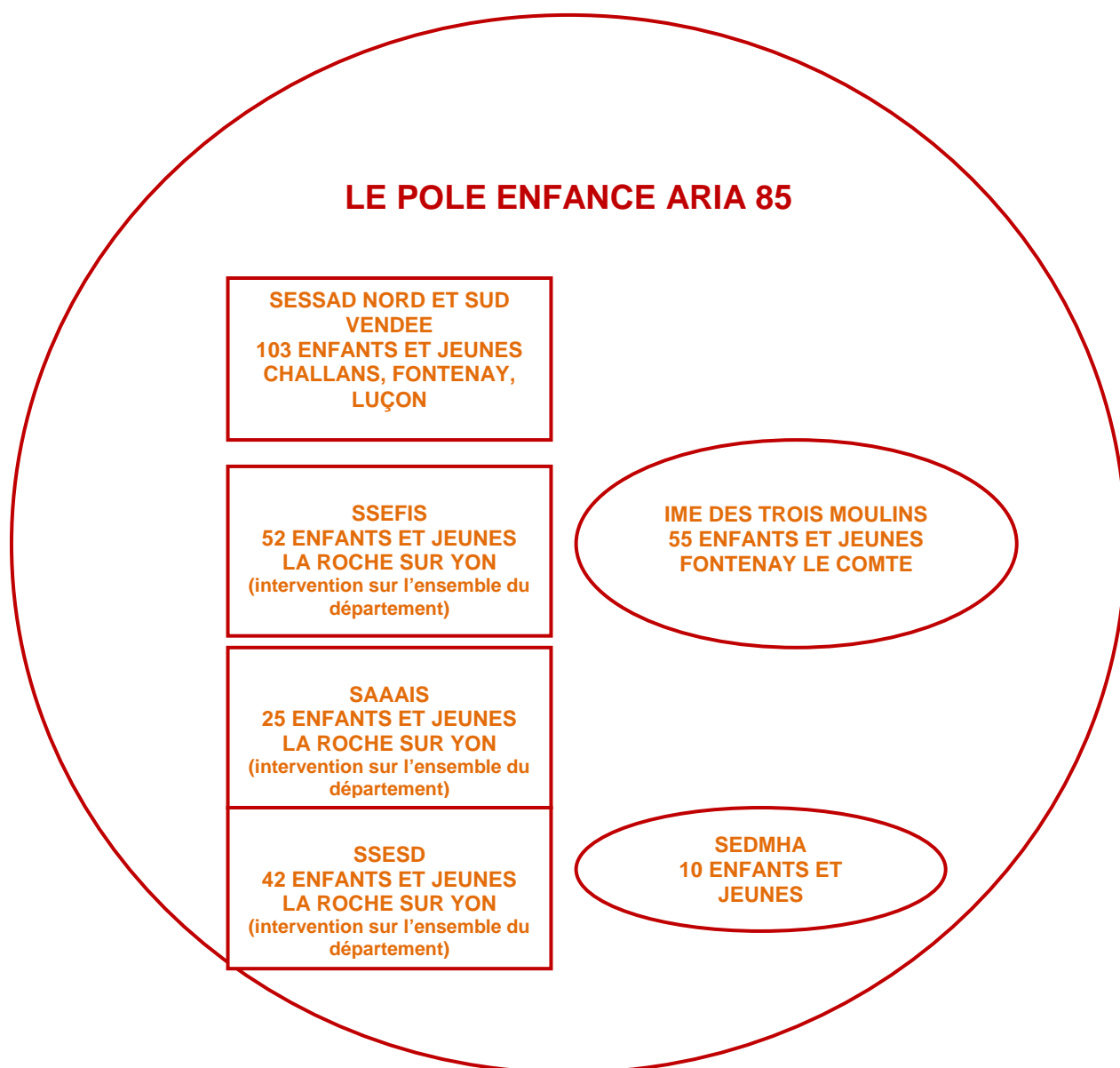
Elle se positionne dans ce dialogue en tant qu'acteur autonome et responsable, force de propositions.

5. ANNEXES

Sont présentées ci-après les différentes structures, établissements et services, actuellement gérés par ARIA85. Elles sont réparties au sein des pôles nouvellement organisés dans le cadre du présent projet associatif. Outre la description succincte des structures, cette présentation permet de repérer les principales évolutions récentes ainsi que les enjeux et les projets envisagés au cours du projet associatif.

1 LE POLE ENFANCE ARIA 85

Porteur d'une **palette de prestations médico-sociales spécialisées et acteur de l'inclusion scolaire**, le pôle enfance regroupe des services ambulatoires ainsi que des établissements qui accueillent et accompagnent environ 300 enfants et jeunes en 2011, avec le concours d'environ 110 salariés.



⇒ **La structuration du pôle enfance**

Le schéma d'un pôle enfance à la cohérence interne renforcée sera à travailler dans les prochaines années autour des enjeux / pistes suivants :

- **Une organisation interne repensée autour de deux entités et deux directions** : l'une en charge de l'IME et du SESSAD, d'une part, destinée aux enfants et jeunes présentant un retard mental léger avec troubles associés et ayant vocation à prendre en charge le handicap psychique ; l'autre ensemble d'autre part constitué des services ambulatoires destinés aux populations souffrant d'un handicap physique ou sensoriel.
- **Une transversalité interne renforcée par la poursuite des efforts engagés** notamment au niveau de la définition unifiée dans le pôle des fiches de postes, ou encore des groupes de travail sur les troubles associés ; le renforcement de la mutualisation des moyens entre les structures constituera un enjeu important dans les années à venir sur ce pôle d'activités, Il s'agira à la fois de partager des moyens en logistique (locaux, véhicules...) mais aussi humains comme par exemple ceux qui seront dédiés à l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap multidimensionnel et multifactoriel.
- **Un périmètre de CPOM à revoir** (actuellement IME / SESSAD) pour coïncider avec les contours rénovés du pôle.

⇒ **Des enjeux clefs en matière d'accès à la scolarisation et de réponse aux attentes et besoins des enfants et des familles**

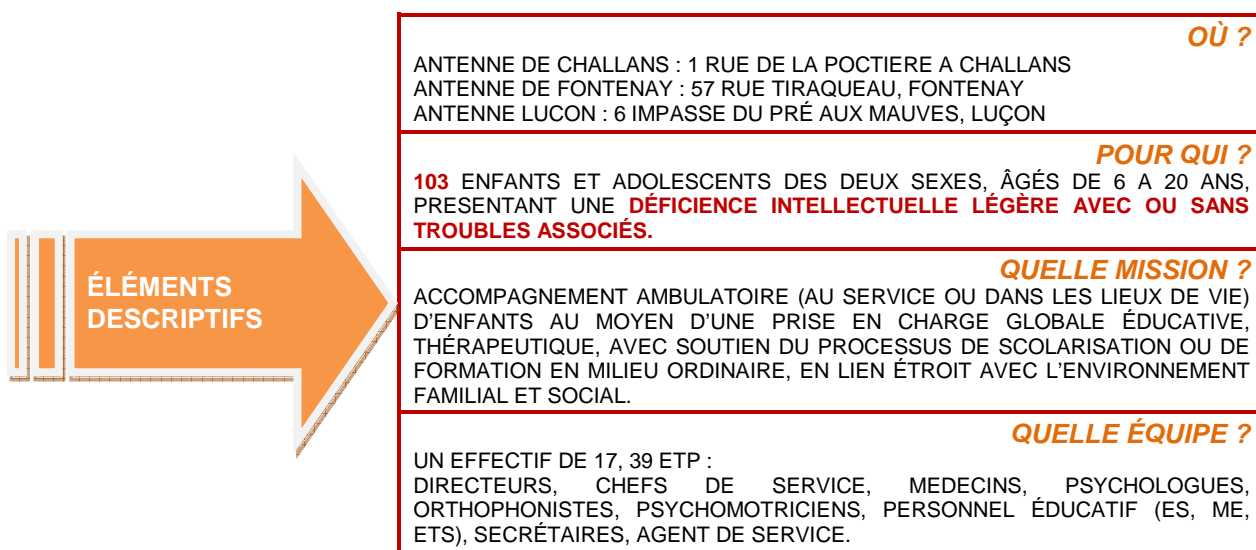
- **Promouvoir la scolarisation des enfants et des jeunes en partenariat étroit avec l'éducation nationale** : l'accès à une scolarité adaptée de l'ensemble des enfants accueillis dans les établissements et services d'ARIA, en lien avec les exigences de la loi du 11 février 2005, reste un objectif central qui supposera, à travers un nouveau conventionnement avec l'éducation nationale, de penser les moyens adéquats à un travail en cohérence. La présence d'enseignants mis à disposition au sein des UES, ainsi que dans les services ambulatoires comme le SSESD, le SSEFIS, le SAAAIS constitue la condition sine qua non d'une réussite de l'intégration scolaire grâce au double rôle qui est le leur : rôle d'enseignement ainsi que rôle d'indispensable interface spécialisée qu'ils constituent. Actuellement au nombre de 5 personnes pour 4 ETP mises à disposition des services médico-sociaux, ces professionnels permettent en effet la délivrance de prestations de soutien scolaire spécialisées, l'adaptation en direction des enfants et de leurs enseignants d'un certain nombre de supports pédagogiques, (exemple du braille pour les aveugles, ou des agrandissements pour les malvoyants...), ainsi que le soutien des familles dans leurs relations avec l'école dans le cadre de l'intégration scolaire de leur enfant.

- ***L'ajustement des réponses des services ambulatoires au regard de l'évolution des besoins et demandes des publics :***

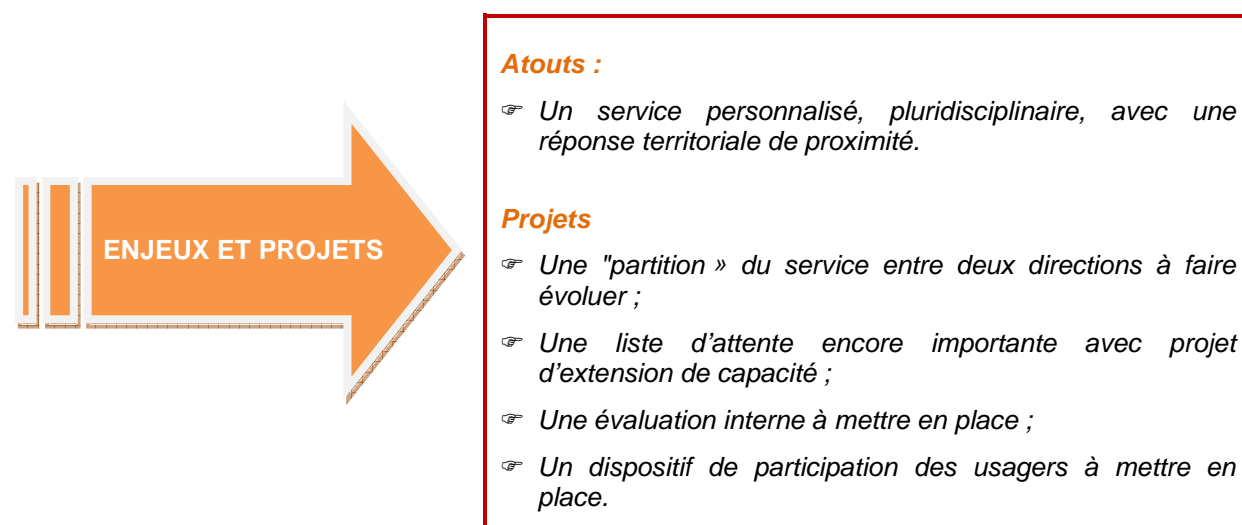
Forte de l'expérience d'une vingtaine d'années de pratique en SESSAD, ARIA 85 est en capacité d'être force de proposition pour continuer à faire évoluer les contours de ce type d'accompagnement.

- Les services ambulatoires du pôle enfance auront ainsi à penser, dans les années à venir, le déploiement de leur modalités d'intervention **au plus près des lieux de vie de l'enfant** et de sa famille, y compris en accentuant l'intervention au domicile, si l'évaluation personnalisée des besoins et de la pertinence de cette modalité est avérée. Cette modalité devra être construite de manière adaptée, sans systématisme, pour permettre une vraie technicité de l'étayage éducatif et une spécificité bien repérée de l'accompagnement médico-social. La définition de l'accompagnement ambulatoire doit donc continuer à évoluer pour permettre d'organiser une palette de réponses personnalisées, réexaminées et repensées pour chaque enfant.
- La question de l'organisation des services, en termes notamment d'amplitude horaire adaptée aux besoins des publics devra également être examinée : il s'agira de continuer à penser l'évolution des organisations pour répondre au mieux à l'intensité des besoins de l'enfant, sans désorganiser sa vie familiale et scolaire.

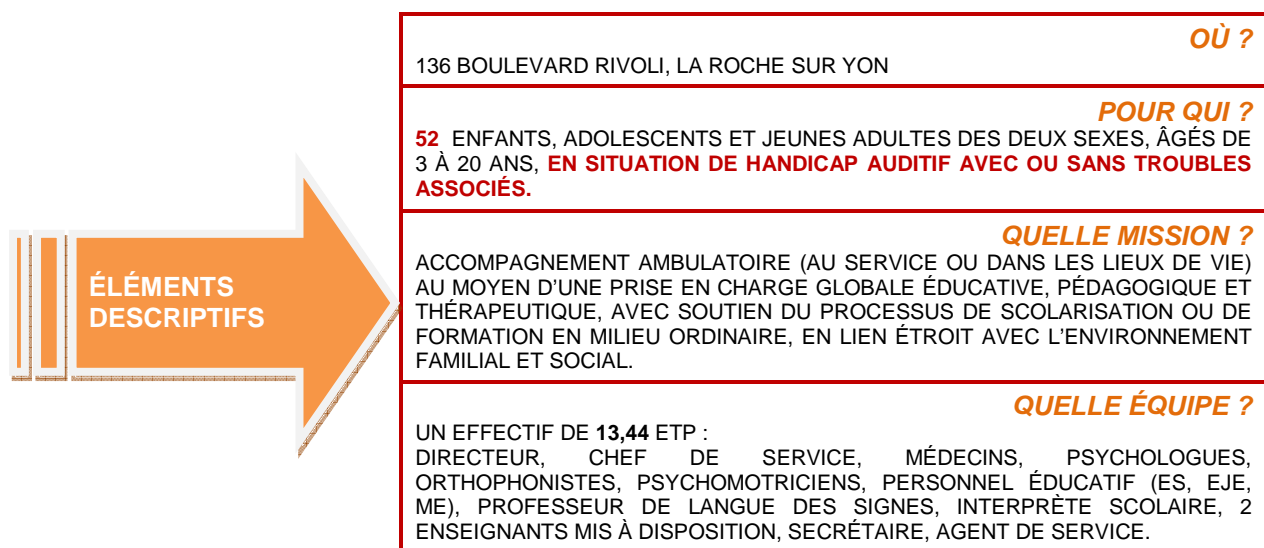
Le SESSAD NORD et SUD VENDÉE (service d'éducation spéciale et soins à domicile)



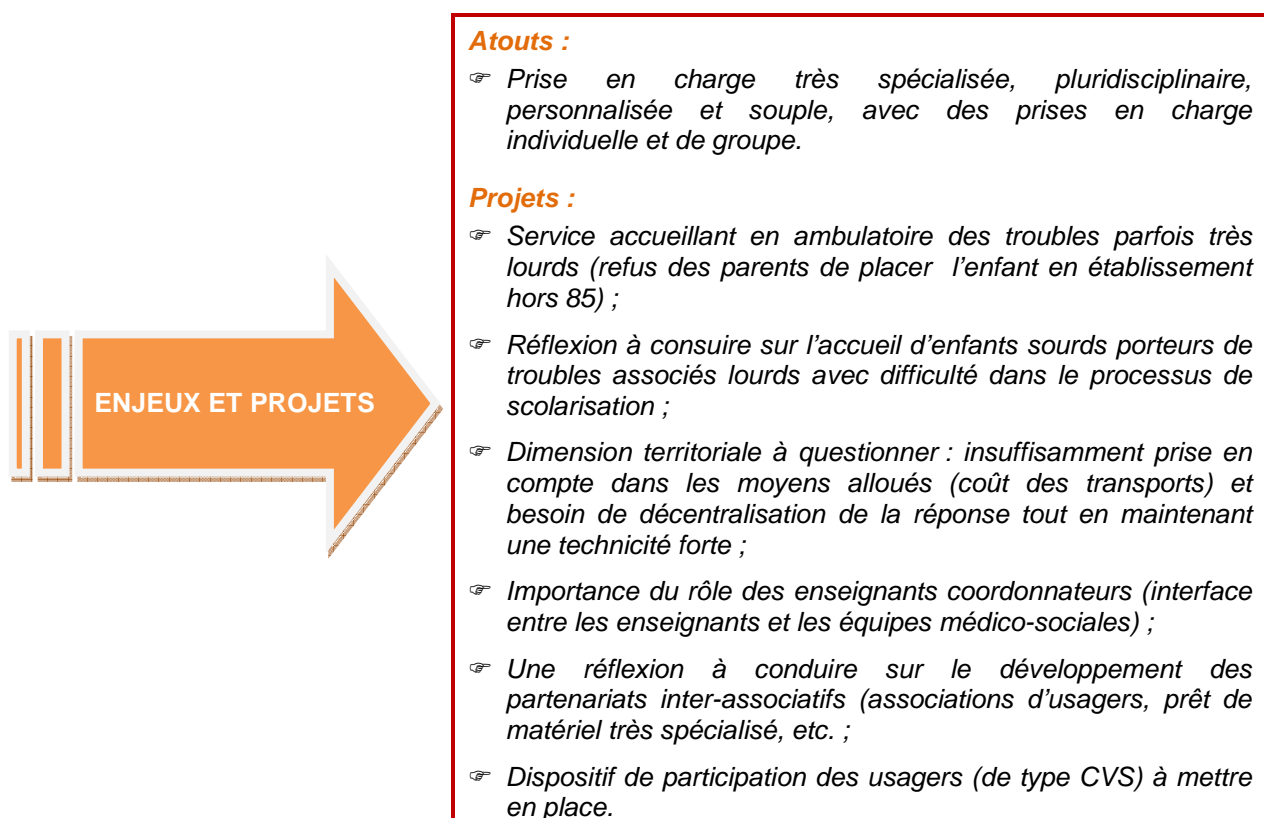
- ☞ *Un redéploiement des antennes en 2009 avec fermeture à La Roche et ouverture à Luçon dans le cadre de l'entrée sous CPOM avec l'IME ;*
- ☞ *Emménagement dans de nouveaux locaux fonctionnels et agréables à Fontenay et Luçon ;*
- ☞ *Création de postes de chef de service ;*
- ☞ *Extension de capacité à Challans.*



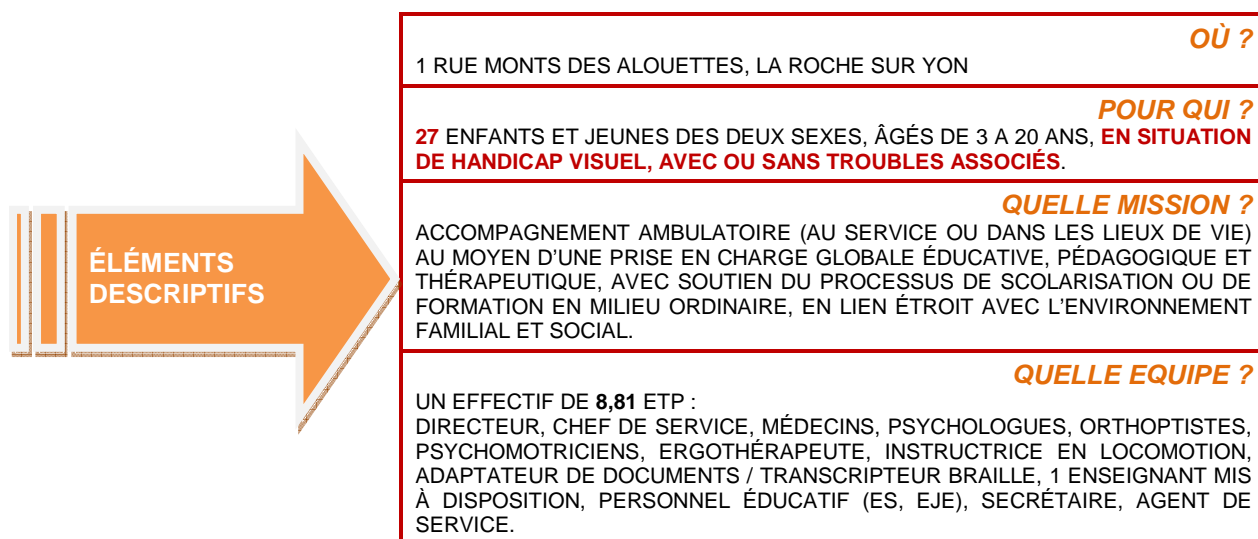
Le SSEFIS (Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire)



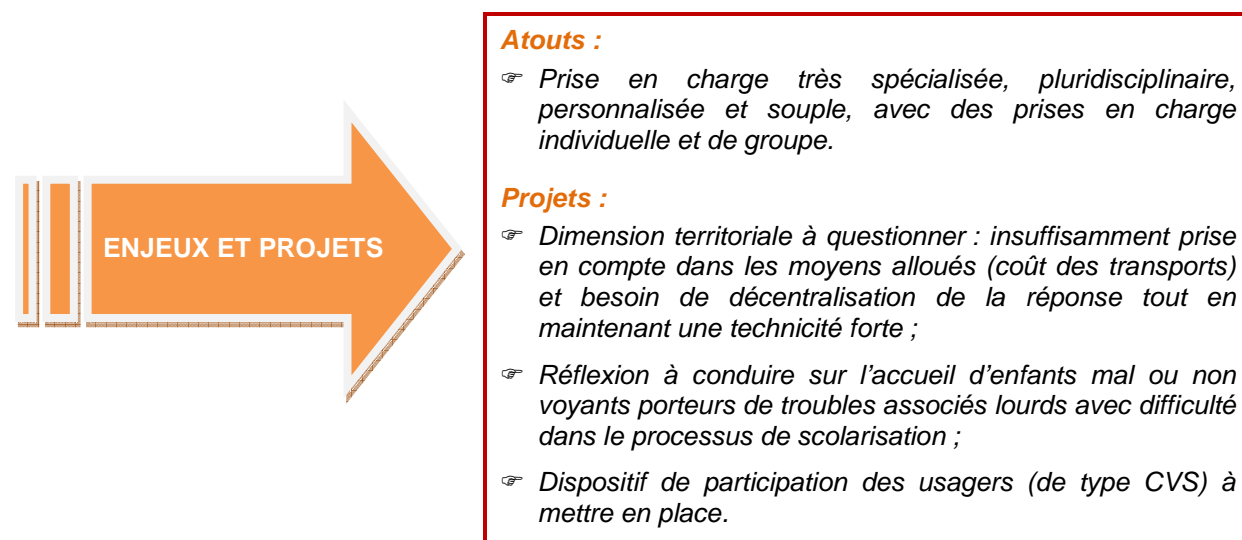
- ☞ *Création d'un mi-temps de chef de service en 2009 ;*
- ☞ *Des locaux agrandis suite au départ d'un autre service ;*
- ☞ *La nécessité de faire venir les enfants dans les locaux du service pour optimiser l'utilisation des moyens (humains / matériel spécialisé, etc.) ;*
- ☞ *Difficulté à recruter certains professionnels.*



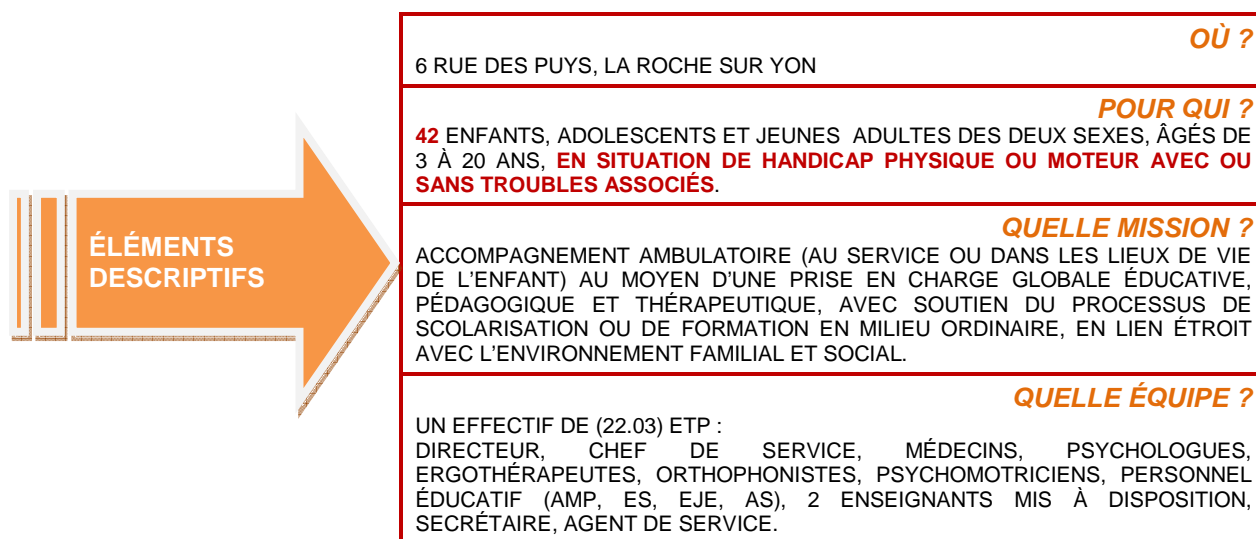
Le SAAIS (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire)



- ☞ *Emménagement dans de nouveaux locaux fonctionnels et agréables ;*
- ☞ *Création d'un poste de chef de service à mi-temps en 2009 ;*
- ☞ *la nécessité de faire venir les enfants dans les locaux des services pour optimiser l'utilisation des moyens (humains/matériel spécialisé, etc.) ;*
- ☞ *Difficulté à recruter certains professionnels (médecin, avégiste, ergo..).*



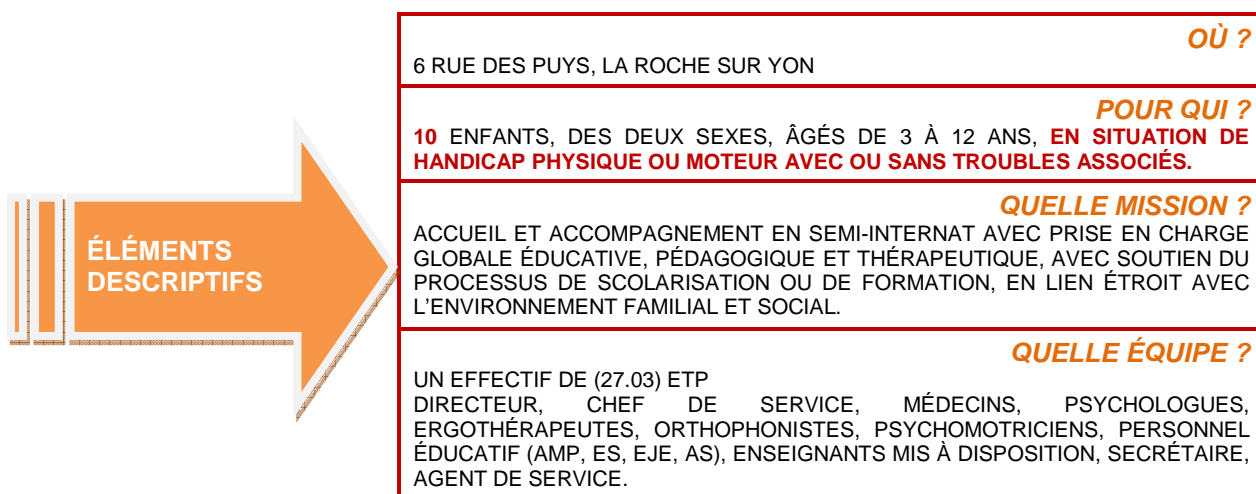
Le SSED AMBULATOIRE (Service de Soins et d'Éducation Spécialisée à Domicile)



-
- ÉVOLUTIONS ÉLÉMENTS MARQUANTS**
- ☞ Un service auquel est adossé une SEDMHA avec de multiples mutualisations de moyens ;
 - ☞ Création d'un poste de chef de service (SSED-SEDMHA) en 2009 ;
 - ☞ Difficulté à recruter certains professionnels (médecin RF, Kinés, ortho, ergo..) ;
 - ☞ Nombreux professionnels à temps partiel ;
 - ☞ Évolution des publics avec accroissement des troubles associés.

-
- ENJEUX ET PROJETS**
- Atouts :**
- ☞ Un service pluridisciplinaire très spécialisé, porteur d'une réponse de proximité.
- Projets :**
- ☞ Restructuration, avec moindre cloisonnement, de la section ambulatoire (actuellement scindée en deux) en une seule section ;
 - ☞ Différenciation de la section ambulatoire de la SEDMHA ;
 - ☞ Redéfinition des modalités d'intervention éducative, notamment dans l'école ;
 - ☞ Dispositif de participation des usagers (de type CVS) à mettre en place.

Le SEDMHA du SSED (Section pour Enfants Déficients Moteurs avec Handicap Associés)



- ☞ La SEDMHA est un petit établissement, actuellement rattaché fonctionnellement au SSED ambulatoire, dont elle est issue ;
- ☞ Difficulté à recruter certains professionnels ;
- ☞ Évolution des publics avec accroissement des troubles associés.

ÉVOLUTIONS ÉLÉMENTS MARQUANTS

ENJEUX ET PROJETS

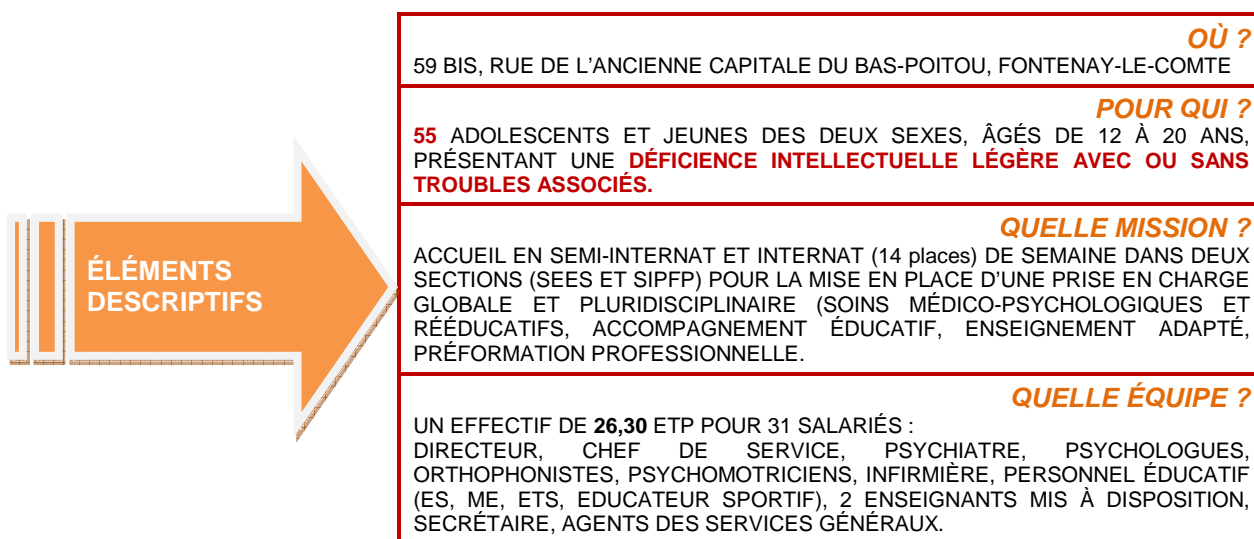
Atouts :

- ☞ Un service pluridisciplinaire très spécialisé, porteur d'une réponse de proximité.

Projets :

- ☞ Agrément à repenser avec une différenciation plus claire du SSED et de la SEDMHA qui permette une allocation de moyens ajustée à la réalité de chaque service et un rebasage de la SEDMHA (projet IEM) ;
- ☞ Extension de l'agrément aux adolescents ;
- ☞ Penser les évolutions du projet (agrément) en accompagnant les équipes dont les professionnels sont souvent, actuellement, positionnés sur les deux services ;
- ☞ Dispositif de participation des usagers (de type CVS) à mettre en place.

L'IME DES TROIS MOULINS (Institut médico-éducatif)



- ☞ *Entrée sous CPOM en 2009 ;*
- ☞ *Ouverture d'une section d'internat en 2009 ;*
- ☞ *Construction de nouveaux locaux ;*
- ☞ *Extension de l'ouverture en semaine à 5 jours ;*
- ☞ *Extension et renouvellement de l'équipe ;*
- ☞ *Développement de l'offre pédagogique interne ;*
- ☞ *Développement et renouvellement des ateliers techniques ;*
- ☞ *Évolution des modalités d'accompagnement avec redéfinition en interne des parcours et cycles proposés.*



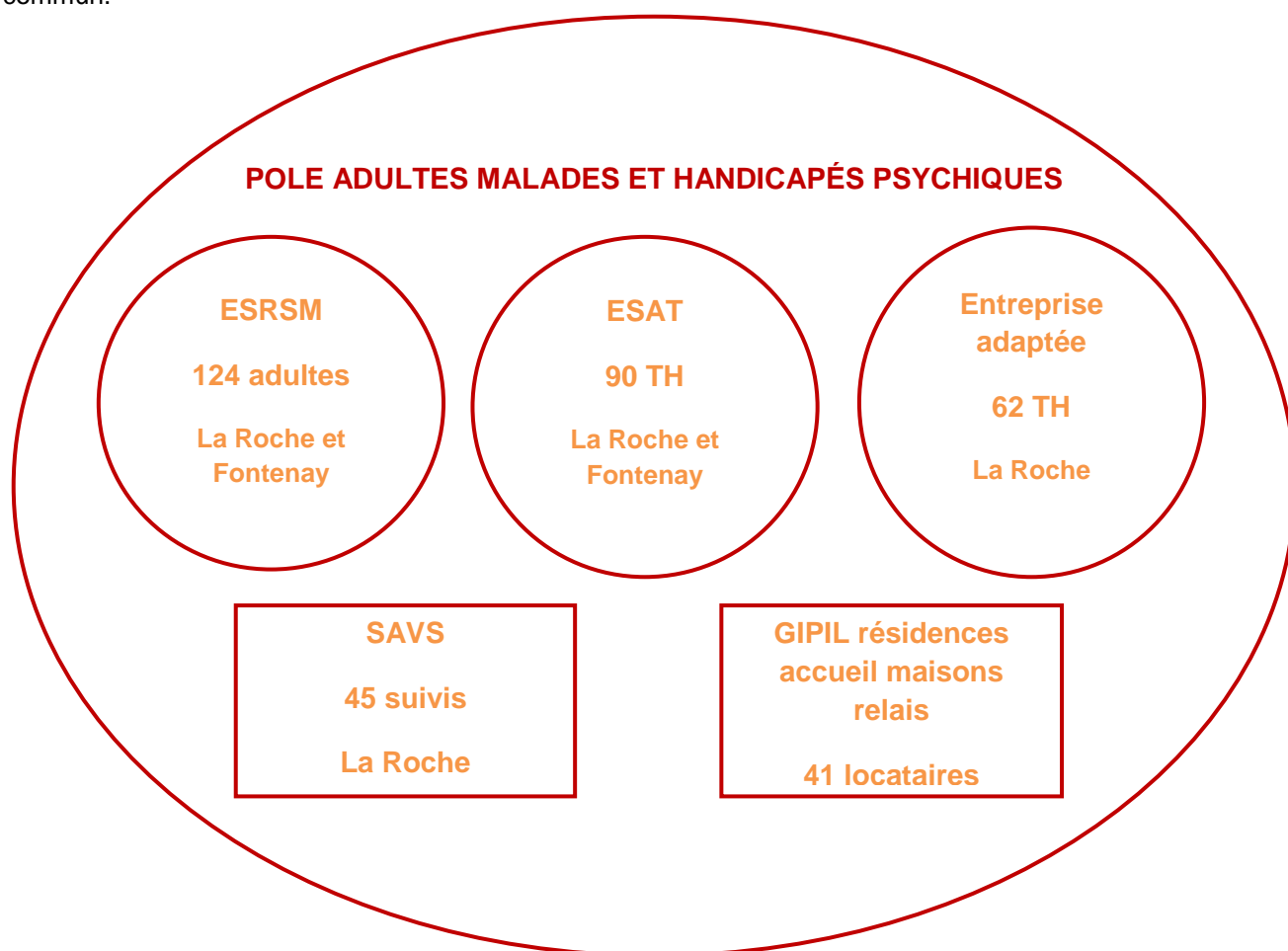
-
- ENJEUX ET PROJETS**
- Projets :**
- ☞ *Liste d'attente avec un établissement plein qui ne peut répondre à toutes les demandes ;*
 - ☞ *Réflexion sur les solutions à apporter pour faciliter la sortie des jeunes (Creton) vers le milieu protégé (places d'ESAT) ;*
 - ☞ *Évaluation interne à mettre en place ;*
 - ☞ *Participation des familles (CVS) à dynamiser ;*
 - ☞ *Poursuite des travaux sur les bâtiments ateliers.*

2 LE PÔLE ADULTES MALADES ET HANDICAPÉS PSYCHIQUES

Ce pôle pourra, à terme, regrouper un ensemble d'établissements et services autour d'une vraie cohérence des publics accueillis : des adultes malades ou handicapés psychiques.

Avec une forte cohérence populationnelle, ce pôle viendra incarner **la notion de parcours**, chère à l'association : il est par exemple cohérent de rattacher, malgré des financements très différents, les dispositifs logements (résidence accueil, etc.) à cet ensemble, aux côtés de l'établissement de santé ou de l'ESAT : un même usager peut en effet relever de ces trois structures de manière concomitante ou successive. Sur le plan pratique, cet ensemble d'environ 345 usagers et 112 salariés s'organisera autour d'une équipe de cadres de niveaux 1 et 2. Les contours se préciseront dans un schéma d'organisation interne qui reste à construire mais qui pourrait présenter l'avantage de renforcer l'encadrement au niveau de certains services tout en dégageant la direction générale du pilotage en direct (comme c'est le cas aujourd'hui) de certains dispositifs.

Les établissements relevant du tarificateur ARS pourraient, à terme, s'inscrire dans un CPOM commun.



L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET RÉADAPTATION EN SANTÉ MENTALE

ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

OÙ ?
FOYER DE POST-CURE PSYCHIATRIQUE LA FONTAINE, 20 RUE LA FONTAINE, LA ROCHE SUR YON
FOYER DE POST-CURE PSYCHIATRIQUE DE LA PORTESAIN-MICHEL (FPSM) 2 SQUARE SAINT-MICHEL, FONTENAY LE COMTE
ATELIER THÉRAPEUTIQUE À CADRE AGRICOLE (ATCA), FERME DE LA VERGNE, LA ROCHE SUR YON
ATELIERS THÉRAPEUTIQUE À CADRE INDUSTRIEL (ATCI) DES BAZINIÈRES, RUE PHILLIPPE LEBON, LA ROCHE SUR YON

POUR QUI ?
124 PLACES POUR HOMMES ET FEMMES DE 18 A 55 ANS, ORIENTÉS PRINCIPALEMENT PAR LES 6 SECTEURS DE PSYCHIATRIE GÉNÉRALE DE LA VENDÉE. CES PERSONNES PRÉSENTENT **DES DIFFICULTÉS PSYCHIATRIQUES** MAIS CONSERVENT **UN MINIMUM D'AUTONOMIE.**
DONT 94 PLACES EN ATELIER THÉRAPEUTIQUE ET 30 LITS EN FOYERS DE POST-CURE

QUELLE MISSION ?
ASSURER LA CONTINUITÉ DES SOINS NÉCESSAIRES A LA RÉADAPTATION EN VUE DU RETOUR VERS UNE EXISTENCE PLUS AUTONOME ET D'UN RAPPROCHEMENT VERS LE MILIEU SOCIAL EN VUE D'UNE RÉINSERTION.

QUELLE ÉQUIPE ?
UN EFFECTIF DE **50** ETP POUR 58 SALARIÉS :
DIRECTEUR, CHEFS DE SERVICE, MÉDECIN-PSYCHIATRES, PSYCHOLOGUES, INFIRMIERS, PERSONNEL EDUCATIF, PERSONNEL ADMINISTRATIF, AGENTS DES SERVICES GENERAUX

- ☞ Sanitarisation du foyer FPSM (ex-CHRS) en 2007 et intégration à l'ensemble avec création d'un établissement sanitaire unique et multi-site : l'ESRSM ;
- ☞ Construction de nouveaux locaux pour le foyer en 2008 ;
- ☞ Direction unique de l'ESRSM et recrutements de nouveaux chefs de service ; importants renouvellements de l'équipe en 2009 ;
- ☞ Certification en 2005, 2008, 2011 et important travail d'harmonisation interne des procédures depuis la création de l'établissement unique ;
- ☞ Une autorisation des foyers en cours de renégociation et CPOM qui arrive à terme en 2011.

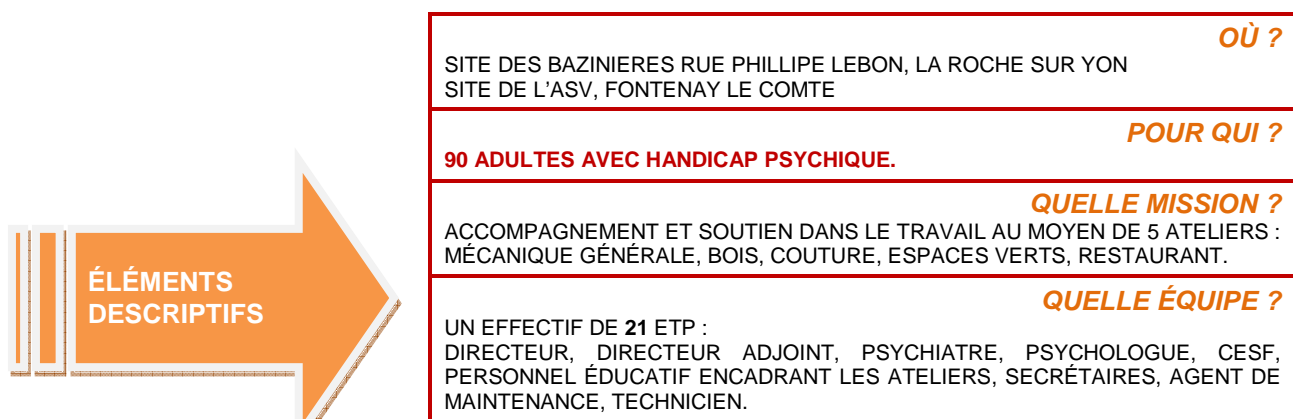
ÉVOLUTIONS ÉLÉMENTS MARQUANTS

ENJEUX ET PROJETS

Projets :

- ☞ Dans un contexte ou s'expriment :
 - Des interrogations autour de la nature adéquate de la prise en charge foyer ;
 - Un questionnement fort par le tarificateur de la nature (sanitaire ou medico-sociale) de l'établissement avec forte interpellation sur le projet, les modalités de soins et d'accompagnement et, de fait, l'organisation des équipes et les moyens dévolus.
- ☞ L'association entend repositionner en réponse à ces attentes le projet de l'établissement autour :
 - D'une vocation sanitaire plus explicite et soutenue pour les patients qui relèvent de soins en post-cure (type réhabilitation psychosociale) à l'issue des soins de première intention dispensés dans le cadre de leur hospitalisation en psychiatrie
 - D'une vocation médico-sociale redéfinie pour ceux qui relèvent de la réadaptation/réinsertion avec la recherche de forme novatrices adaptées pour faire évoluer le projet des ateliers thérapeutiques (de type ESAT de transition ou pré-ESAT, entité d'évaluation/orientation pour personnes handicapées psychiques)

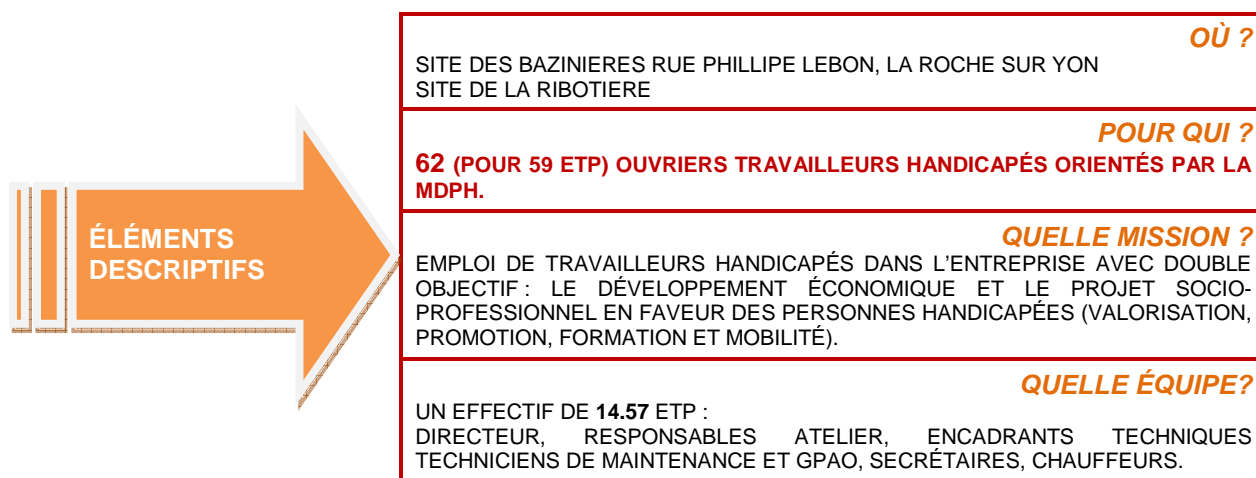
L'ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail)



-
- ☞ Extension progressive d'agrément de 40 à 90 places entre 2005 et 2007 en même temps que mise en place d'une implantation multi-sites (antenne à Fontenay).
 - ☞ Création et développement d'activités de service (espaces verts et restaurant) ;
 - ☞ Nouvelle localisation du siège administratif et de certains ateliers ;
 - ☞ Mise en place d'activités de soutien ; mise en place de groupes d'expression ;
 - ☞ Un impact fort de la crise économique sur l'appareil de production avec une nécessaire diversification des activités et une remise à plat en cours des process sur le secteur industriel.



L'Entreprise Adaptée



- ☞ Restructuration complète de la menuiserie en 2006 ;
- ☞ En 2009, forts impacts de la crise économique sur l'équilibre de la structure. Pas de licenciement économique malgré la crise du fait de l'engagement financier important d'ARIA 85.

ÉVOLUTIONS ÉLÉMENTS MARQUANTS

ENJEUX ET PROJETS

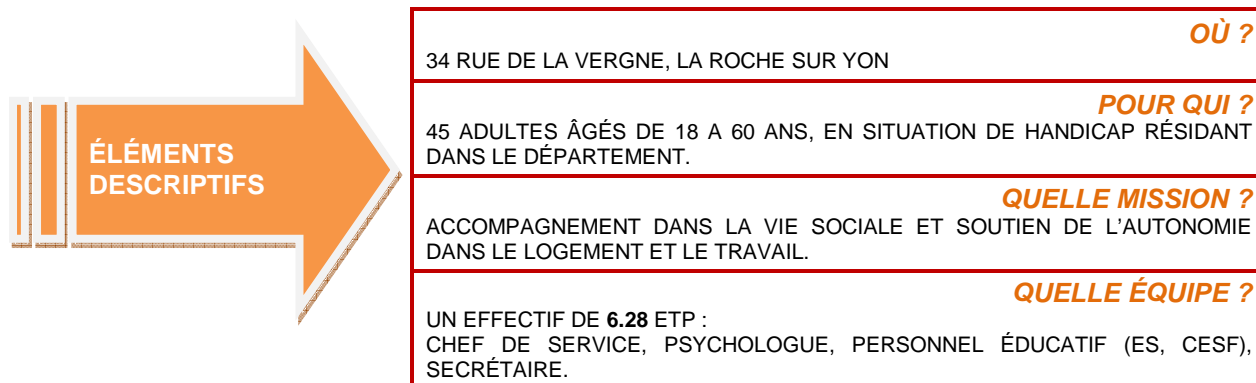
Atouts :

- ☞ Réponse aux besoins d'un public spécifique, porteur de **troubles psychiques**, avec souvent une **logique de parcours** forte permise par la palette des établissements d'ARIA 85 (ESRSM, ESAT) que l'EA complète ; mais persistance de besoins non satisfaits (manque de places / postes sur le département) ;
- ☞ Inscription stable en général dans l'entreprise des travailleurs handicapés : l'entreprise adaptée **fait la preuve du maintien possible dans l'emploi de personnes porteuses de troubles psychiques**.

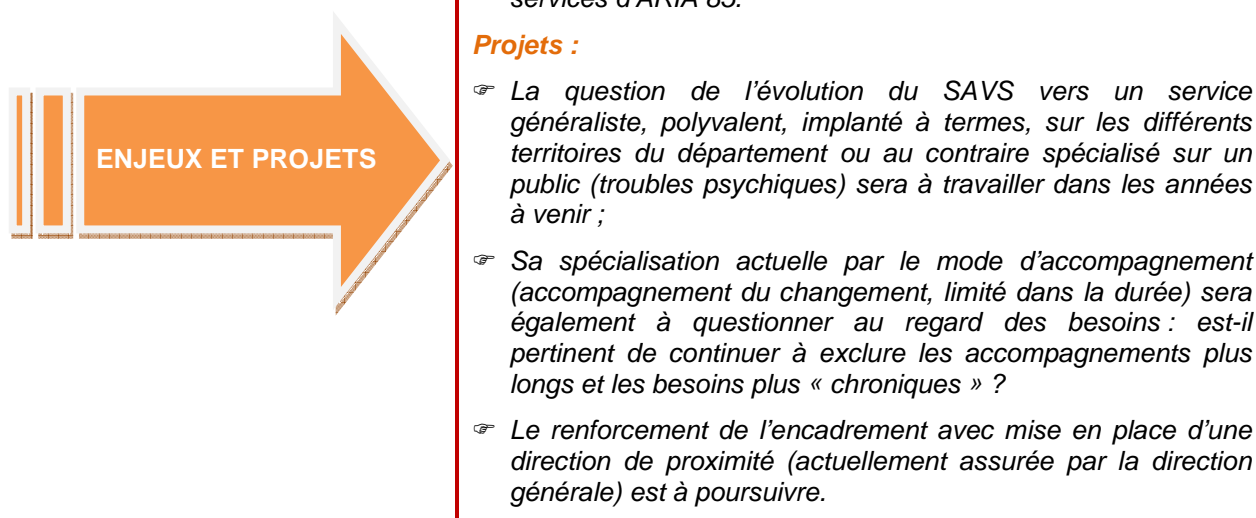
Projets :

- ☞ Convention triennale à renouveler en 2011 ;
- ☞ Nécessaire diversification des activités ; mise en place d'un atelier de transformation de produits biologiques en 2011 ;
- ☞ Le retour à l'équilibre économique est la condition sine qua non du maintien du projet social : dans les années à venir la création / maintien de 10 postes (départs en retraite qui interviendront) dépendra de l'équilibre de la structure ;
- ☞ L'engagement de l'association dans la gestion de l'entreprise adaptée (soutien économique fort) est déterminant et manifeste les valeurs associatives : primat du projet des personnes accompagnées (maintien dans l'emploi malgré la crise), soutien du projet social original de l'entreprise.
- ☞ Le développement des intégrations en milieu ordinaire pour les travailleurs handicapés va constituer un axe de projet important.

Le SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale)



- ☞ 1 SAVS qui s'adresse de manière dominante à des personnes porteuses de troubles psychiques mais qui reste aujourd'hui généraliste de par son agrément ;
- ☞ Un SAVS centré sur l'accompagnement des personnes dans une phase de changement avec des accompagnements limités dans la durée ;
- ☞ L'absence de chronicisation des situations qui implique un travail en partenariat fort pour des passages de relais en fin d'accompagnement ;
- ☞ Un SAVS original dans le paysage départemental, car non adossé à une structure d'hébergement.



Logements adaptés : ARIA85 membre du GIPIL (Groupement Interassociatif Pour l'Insertion dans le Logement), en assure la gestion.



ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

OÙ ?

5 MAISONS RELAIS et 1 RÉSIDENCE ACCUEIL ET DANS LES DIFFÉRENTS QUARTIERS DE LA ROCHE SUR YON, SOIT 41 LOGEMENTS T1, T1 BIS ET T2

POUR QUI ?

41 LOCATAIRES HOMMES ET FEMMES (AVEC ENFANTS LE CAS ÉCHÉANT) EN SITUATION DE HANDICAP (DONT HANDICAP PSYCHIQUE).

DONT UNE MAISON-RELAIS SPÉCIALISÉE POUR L'ACCUEIL DE PERSONNES ORIENTÉES PAR LES 4 SECTEURS DE PSYCHIATRIE.

QUELLE MISSION ?

PERMETTRE ET SOUTENIR L'ACCÈS ET L'INSERTION DURABLE DANS LE LOGEMENT DE DROIT-COMMUN DE PERSONNES ISOLÉES SOCIALEMENT, AVEC DES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, EN SITUATION DE HANDICAP. LE DISPOSITIF PREVOIT LE SOUTIEN DANS LE LOGEMENT INDIVIDUEL ET L'ACCÈS À DES ESPACES COLLECTIFS.

QUELLE ÉQUIPE ?

UN EFFECTIF DE **5,80** ETP GÉRÉS PAR L'ASSOCIATION QUI N'EST PAS L'EMPLOYEUR (GIPIL) :
COORDINATRICE, ANIMATEURS SOCIO-ÉDUCATIFS, PSYCHOLOGUE.

- ☞ *Recrutement récent d'une coordinatrice sur les Maisons Relais et la Résidence Sociale ;*
- ☞ *Des structures dont les salariés, sans être « dans » ARIA 85, bénéficient de la politique sociale de l'association ;*
- ☞ *Un fonctionnement de ces structures qui s'appuie au niveau technique sur l'infrastructure des services du siège (guidance directe auprès des salariés) et bénéficie de la mutualisation (économies d'échelles pour les achats notamment) ;*
- ☞ *L'appui sur le siège ARIA 85 qui facilite la conduite en partenariat avec la MDPH d'expérimentations : sur la résidence accueil, un versement globalisé des PCH pour financer des moyens humains, matériels... ;*
- ☞ *Grande cohérence au niveau des publics : les personnes accueillies ont parfois un « parcours » qui passe par d'autres services d'ARIA 85 (l'atelier thérapeutique par exemple) et la quasi totalité des résidents bénéficient par ailleurs d'un accompagnement sur le versant thérapeutique ; la logique de cohérence et de parcours se vérifie également avec l'hôpital.*



**ÉVOLUTIONS
ÉLÉMENTS MARQUANTS**



ENJEUX ET PROJETS

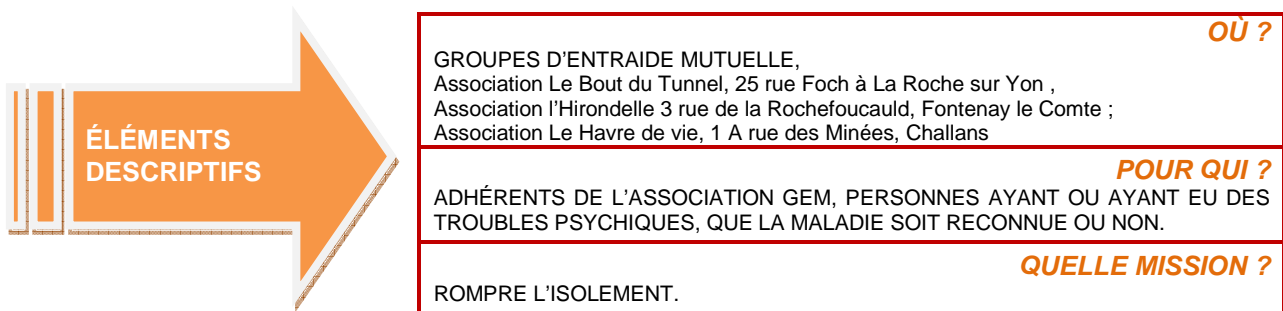
Atouts :

- ☞ *Le logement s'avère un levier essentiel de l'insertion sociale, voire de la santé publique, pour les populations relevant de soins en psychiatrie.*

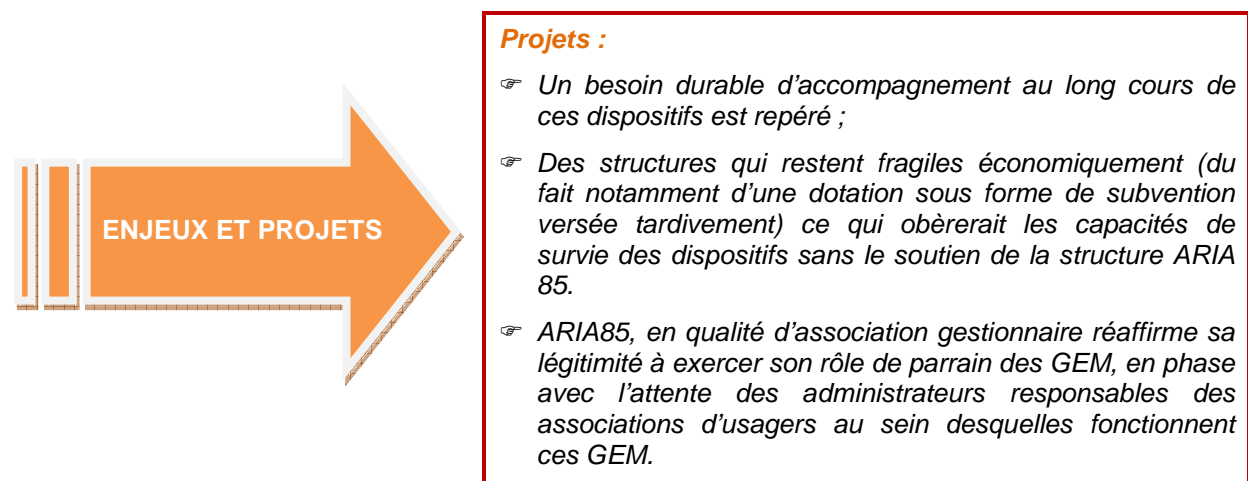
Projets :

- ☞ *Création de 16 places de maison-relais aux Herbiers ;*
- ☞ *Extension de place en MR / RA à l'étude sur La Roche sur Yon ;*
- ☞ *Intégration des logements adaptés au sein du SIAO (service intégré de l'accueil et de l'Orientation de Vendée en cours d'installation en 2010/2011.*

ARIA 85, parrain des GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle)

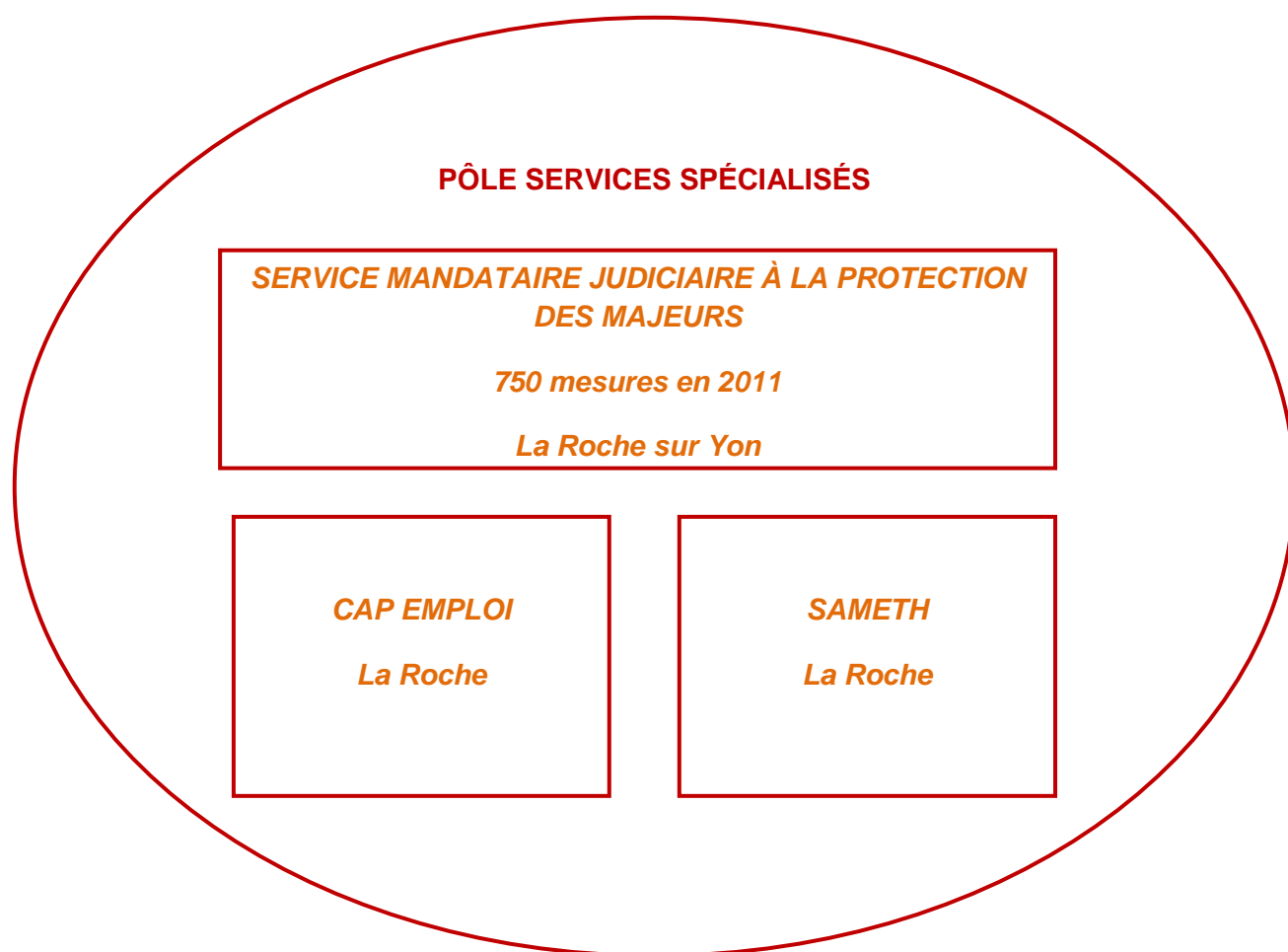


- ☞ *Dans le prolongement de son engagement auprès des personnes porteuses de troubles psychiques et de handicap, l'association assure un rôle d'écloserie et de portage du projet de création de GEM en Vendée ;*
- ☞ *L'aboutissement du projet s'est traduit par la création d'associations autonomes d'usagers et la transformation progressive des comités de pilotage en comité de partenaires ;*
- ☞ *ARIA 85 exerce aujourd'hui le rôle de parrain.*

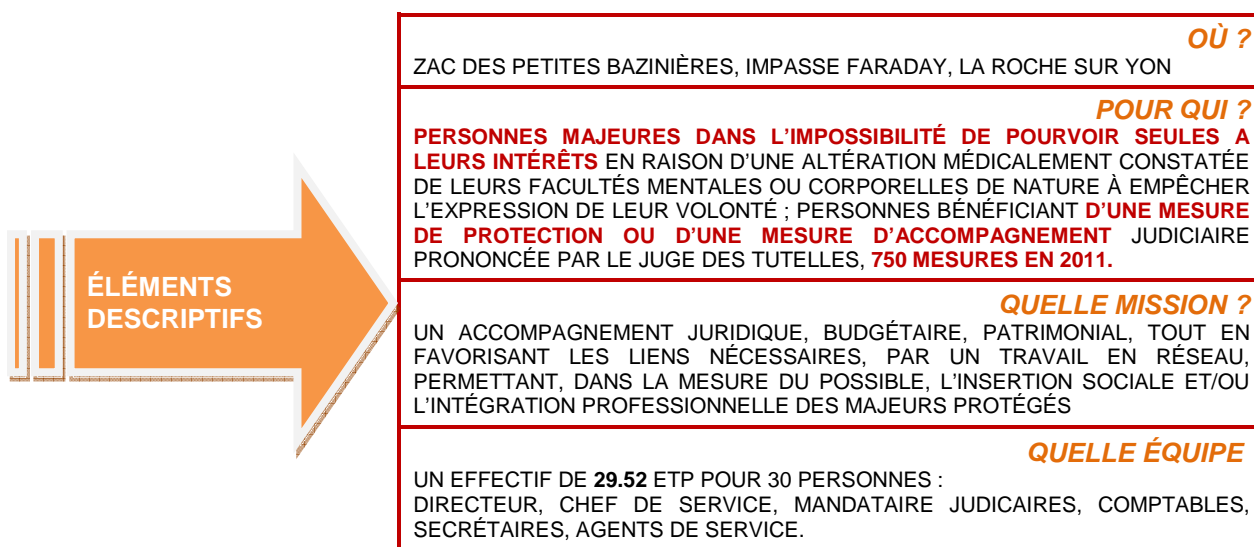


3 LE PÔLE DES SERVICES SPÉCIALISÉS

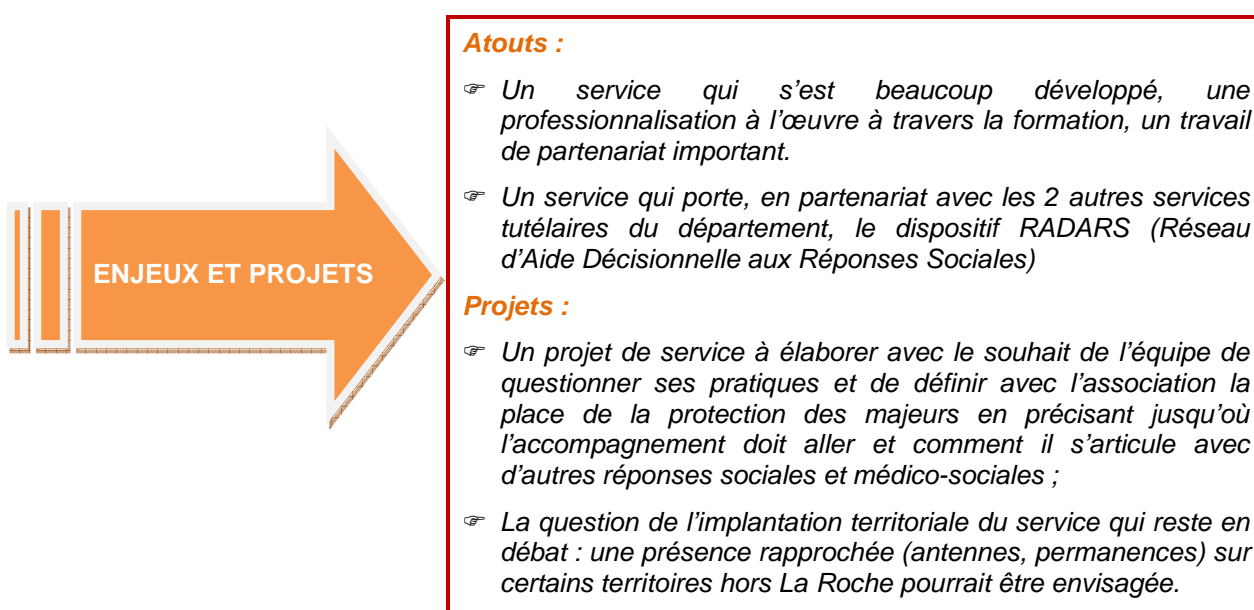
Ce pôle regroupera l'ensemble des **services spécialisés** ayant **une vocation généraliste** en termes de publics. Il n'en est pas moins clair que l'accompagnement par ces services, d'un nombre significatif d'usagers relevant du pôle 2, positionne le pôle des services spécialisés de manière très cohérente dans l'ensemble ARIA 85.



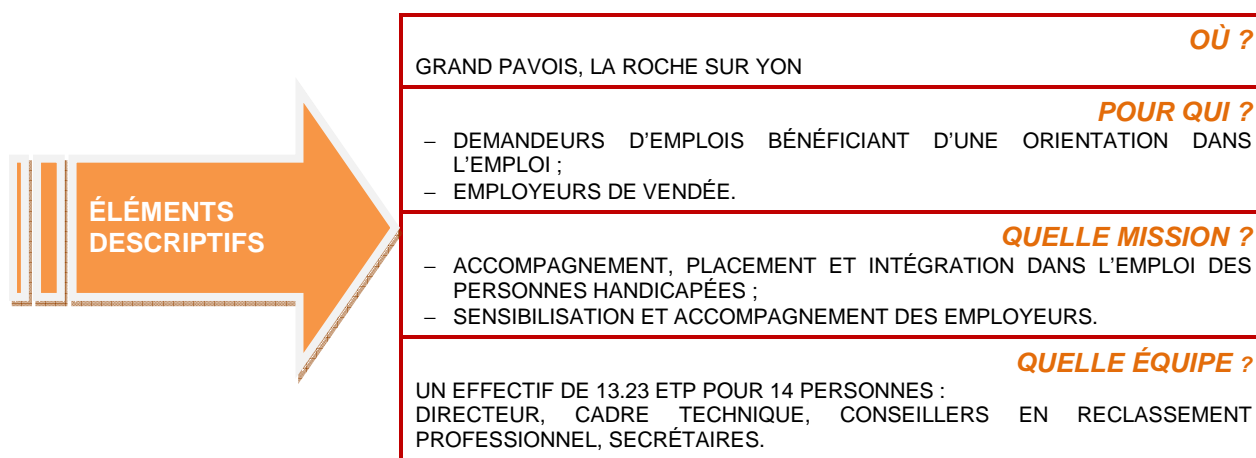
Le Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (ou Service d'Aide aux Majeurs Protégés)



- ☞ *Un service qui couvre l'ensemble du département et intervient pour le compte des 3 juridictions vendéennes ;*
- ☞ *Un service en **forte évolution** du fait de la réforme du droit des majeurs protégés (2007) et d'une croissance continue et forte du nombre de mesures jusqu'en 2008 ;*
- ☞ *Une équipe en pleine mutation : accroissement quantitatif, et **effort important de formation** ;*
- ☞ *Un repérage du service sur le handicap psychique ;*
- ☞ *Le développement de **vrais partenariats de travail** sur le territoire (portage de réseaux...).*



CAP EMPLOI



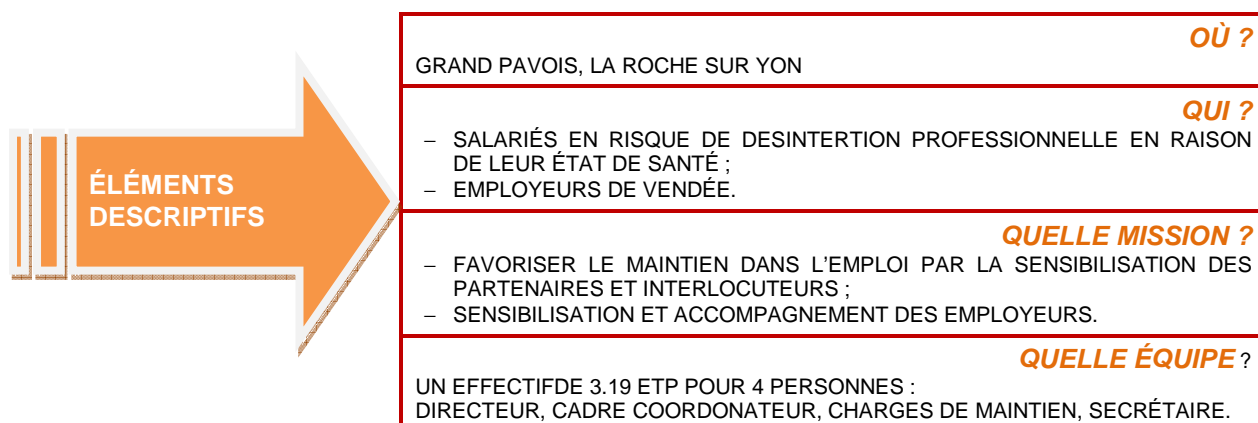
- ☞ Une mission de service public et un fonctionnement sur objectifs assignés par un comité de pilotage ;
- ☞ Un financement par l'AGEFIPH, FIPHFP, Pôle Emploi sur conventions pour 3 ans ;
- ☞ Deux audits de conventionnement en 2007 et 2011 et des objectifs de placements qui augmentent fortement ;
- ☞ La redéfinition des méthodes de travail, des procédures et plus globalement de l'accompagnement ;
- ☞ Le développement des partenariats et un travail en lien avec de nombreux acteurs intra ARIA 85 ou à l'extérieur.



Projets :

- ☞ La poursuite du développement d'une expertise « CAP emploi » ;
- ☞ Un déménagement à prévoir ;
- ☞ La mise en place du **plan d'amélioration** dans le prolongement de l'audit réalisé en 2011 et conclu par la pérennisation du conventionnement pour la période 2012/2015.
- ☞ Un audit de performance attendu en 2011 ;
- ☞ Un engagement dans la formation continue à poursuivre.

SAMETH



- ☞ *Un service positionné comme prestataire, créé par appel d'offres, dans un environnement concurrentiel avec nouvel appel d'offres de conventionnement en 2011 ;*
- ☞ *La stabilisation réelle d'une équipe pluridisciplinaire depuis 2010 ;*
- ☞ *L'intérêt de l'articulation avec CAP EMPLOI et les autres services d'ARIA 85.*



Projets :

- ☞ *Des ressources financières peu abondantes et non pérennes, (appels à projets périodiques) qui supposent un engagement fort de l'association pour défendre l'intérêt pour les personnes accompagnées de pouvoir bénéficier d'un tel service au sein d'une association qui propose une palette de réponses aux personnes porteuses de handicaps et est attachée à la technicité des modes d'interventions ;*
- ☞ *Travailler à une évolution financière du dispositif ;*
- ☞ *Une professionnalisation de l'équipe à poursuivre ;*
- ☞ *Des partenariats à développer.*